

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mohamed Soddik Ben Yahia, Jijel



Faculté des lettres et des langues
Département de lettres et de langue française

N° de série :

N° d'ordre :

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de master

OPTION : Sciences du langage

Intitulé

Analyse énonciative de l'affectivité dans le discours politique : cas des allocutions de l'ex président Abdelaziz Bouteflika à l'occasion de *la journée de la femme en 2000 et de l'investiture en 1999.*

Membre du jury :

- Présidente : Ghimouz Manel
- Rapporteur : Sissaoui Abdelaziz
- Examinatrice : Kouras Sihem

Présenté par :

Boukaka Nourelhouda
Belhadj Amel

Année universitaire 2018 – 2019

Dédicace

Je dédie ce modeste travail

À l'âme de mon père que dieu lui fasse miséricorde.

À la splendeur des splendeurs, ma mère.

*À mes chers sœurs : Nihed et Fatene et mes chers frères : Imad, Mouad,
Mouhcine et Yacine.*

À ma belle sœur, Sonia et mes beaux frères Abdelkader et Abdelwaheb.

*À mes formidables neveux, Lotfi, Abderrahmane, Abderrahim, Islam, Diaa
eddine et Yousef.*

À tous les membres de ma famille.

À mes chères voisines et copines Hadjer et Chaima.

À ma meilleure collègue d'étude et du travail Amel.

À tous mes amis.

À tous mes enseignants et notamment les professeurs de français

Et à toute personne qui me connaît de près ou de loin.

À moi

Nourelhouda

Dédicace

Au nom de Dieu le clément et le miséricordieux

C'est avec une profonde émotion que je dédie ce mémoire :

À mon exemple éternel, mon cher père.

À la splendeur des splendeurs, ma chère mère.

À mes chers frères : Yacine et Youssef.

Aux meilleures sœurs : Sara, Sameh et la plus chère Safaa.

À l'âme de ma grand - mère « Akila » que dieu lui fasse miséricorde.

À ma grand - mère « Khadoja » que dieu la protège.

À tous les membres de ma famille paternelle et maternelle.

*À mes chères amies : Imane, Karima, Djahida, Aicha, Houda,
Messaouda, Sabrina et Khadidja.*

À tous mes enseignants et mes enseignantes.

*À mes chères enseignantes « Souhila » et « Akila » qui m'ont appris les
règles de la récitation du coran.*

À ma meilleure collègue d'étude et du travail « Nour El Houda ».

*Et à toute personne que j'ai rencontré durant ma vie et qui m'a appris
quelque chose de bien.*

À moi

Amel

Remerciements

Avant tout, nous remercions Dieu, le tout puissant, de nous avoir donné le privilège, la chance d'étudier et de nous avoir donné la force, la patience et le courage pour accomplir ce modeste travail.

Nous tenons à remercier cordialement notre directeur de recherche Dr. SISSAOM Abdelaziz pour son suivi, ses conseils précieux, et ses critiques constructives.

Nos vifs remerciements s'adressent aussi à tous les enseignants du département de français, notamment les enseignants qui ont contribué à notre formation de Licence et de Master.

Nous remercions également les membres du jury d'avoir accepté de juger ce travail.

Un grand merci pour l'unique Mme. Daoued Souad, notre enseignante de français.

Finalement, nous adressons nos chaleureux remerciements à nos familles, nos amies, et à tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à l'accomplissement de ce travail.

Table des matières

Introduction générale	10
------------------------------------	----

Partie théorique : concepts de bases

Chapitre 1 : analyse du discours et approche énonciative

Introduction	13
1. Le discours dans ces différentes acceptions.....	13
1.2. Le discours et la langue.....	14
1.3. Le discours et la parole.....	14
2. L'analyse du discours : définition.....	15
3. L'approche énonciative au service de l'analyse du discours.....	15
3.1. Qu'est ce que l'énonciation ?.....	16
3.2. La situation d'énonciation.....	16
3.2.1. Les indices de personnes.....	17
3.2.2. Les indices spatio-temporels.....	18
4. Le rapport entre la modalisation et la subjectivité.....	19
4.1. Les modalités d'énonciation.....	20
4.2. Les modalités d'énoncé.....	21
4.2.1. Les modalités logiques.....	21
4.2.2. Les modalités évaluatives.....	22
4.2.3. Les modalités affectives	22
5. La classe des subjectivèmes selon C, Kerbrat-Orecchioni.....	22
5.1. Les substantifs subjectifs.....	23
5.2. Les adjectifs subjectifs.....	23
5.3. Les verbes subjectifs.....	24
5.4. Les adverbes subjectifs.....	25
6. La subjectivité entre l'implicite et l'explicite.....	25
7. L'énonciation et le processus argumentatif.....	26
7.1. L'argumentation : définition.....	26
7.1. Le rapport entre l'argumentation et l'énonciation.....	27

Conclusion	27
Chapitre 2 : de la politique au discours politique	
Introduction	29
1. Les genres du discours.....	29
2. Entre la politique et le discours politique.....	30
3. Le contrat de communication en politique.....	31
4. Quelles contraintes pour mettre en place un discours politique ?.....	32
4.1. La contrainte de simplicité.....	33
4.2. La contrainte de crédibilité.....	33
4.3. La contrainte de dramatisation.....	34
5. Qu'elles sont les stratégies discursives dans le discours politique ?.....	34
5.1. La parole de promesse.....	34
5.2. La parole de décision.....	35
5.3. La parole de justification.....	35
5.4. La parole de dissimulation.....	35
6. L'émotion dans le discours politique.....	36
Conclusion	38

Partie pratique : analyse du corpus

Chapitre 1 : les marqueurs de la subjectivité dans le discours

Introduction.....	40
1. La présentation du corpus.....	40
2. Le choix et la motivation.....	40
3. La méthodologie de la recherche.....	41
4. L'analyse des indices énonciatifs.....	41
4.1. Les déictiques.....	42
4.1.1. Les indices de personnes.....	42
4.1.1.1. Le pronom personnel « je ».....	42
4.1.1.2. Les pronoms possessifs « ma », « mes », « mon »	43
4.1.1.3. Le pronom personnel « nous » et les possessifs « nos », « notre »	43
4.1.1.4. Le pronom personnel « vous ».....	44
4.1.1.5. Les possessifs « vos », « votre », « la vôtre ».....	45

4.1.2. Les indices spatio-temporels.....	45
4.1.2.1. L’adverbe « ici ».....	46
4.1.2.2. Les temps verbaux.....	46
4.1.2.3. Les adverbes « maintenant », « aujourd’hui », « hier » et « demain »..	48
4.2. L’analyse des modalisateurs.....	49
4.2.1. Les modalités logiques	49
4.2.2. Les modalités évaluatives.....	50
4.2.2.1. Adjectifs évaluatifs.....	50
4.2.2.2. Adverbes évaluatifs.....	50
4.2.2.3. Substantifs évaluatifs	50
4.2.2.4. L’évaluation de formes comparatives	51
4.2.3. Les modalités affectives.....	51
Conclusion	52
Chapitre 2 : l’affectivité dans le discours politique	
Introduction	54
1. L’expression de l’affectivité par l’usage des modalités affectives.....	54
1.1. La catégorisation des unités affectives présentes dans les allocutions.....	54
1.1.1 Les substantifs affectifs.....	54
1.1.2. Les adjectifs affectifs.....	56
1.1.3. Les verbes affectifs.....	57
1.1.4. Les adverbes affectifs.....	57
1.1.5. Les interjections affectives.....	57
• Tableau récapitulatif.....	58
1.2. Les topiques du lexique affectif.....	59
2. L’expression de l’affectivité par les formes syntaxiques.....	61
2.1. Assertives	61
2.2. Interrogatives.....	62
2.3. Impératives.....	62
2.4. Exclamatives	63
Conclusion	63
Conclusion générale	65

Références bibliographiques	69
Annexe : corpus	73
Résumés	101

Introduction générale

Depuis très longtemps, la langue était l'objet central de plusieurs études sur le langage, notamment la linguistique. Ce domaine d'étude est marqué exceptionnellement par les travaux de Ferdinand de Saussure qui s'est intéressé à l'étude de la langue, mais en tant que système autonome. Cette importance qu'on lui accorde ouvre la voie à l'étude de ce « système de signes » sous un angle différent. La nouvelle orientation est d'étudier la mise en fonctionnement individuelle de la langue avec une prise en compte des contextes ou des circonstances particulières de sa réalisation. C'est dans cette perspective, et pour cet objectif que *l'analyse du discours* a vu le jour.

L'analyse du discours est un domaine pluridisciplinaire, qui ne se limite pas à l'étude d'un genre du discours particulier. Au contraire, il prend en compte les différents genres à savoir : le discours journalistique, publicitaire, scientifique et politique. Ce dernier s'inscrit dans le domaine de la politique qui est considéré comme une activité de la vie sociale caractérisée par une complexité extrême et une domination de la manipulation et les enjeux du pouvoir. Il est vrai de dire que ce domaine d'activité sociale a par conséquent un discours complexe, riche et composite appelé souvent *langue du bois* parce que le sujet politique, lors de la production de son discours et dans la plupart des situations, procède à un camouflage des vérités et des faits, il ne dit pas les choses clairement et explicitement.

Notre travail de recherche s'inscrit dans le domaine de l'analyse du discours et précisément le discours politique. Ce dernier est, en effet, un acte langagier connu par sa force persuasive et son impact remarquable sur les comportements et les attitudes des individus.

Parmi tous les phénomènes liés au discours politique et aux conditions de sa production, nous nous intéressons au domaine de la subjectivité du langage dont l'objectif primordial est d'analyser la manière dont l'affectivité ou « la subjectivité affective » (C.Kerbrat-Orecchioni, 1999 :140) se manifeste dans ce genre du discours.

Dans ce travail de recherche, nous tenons à analyser les discours politique de l'ex président de la république A, Bouteflika produits en 2000 à l'occasion de la journée mondiale de la femme et en 1999 à l'occasion de son investiture, tout en mettant en lumière le produit linguistique et son rapport avec le contexte de la production.

Chaque discours politique s'inscrit dans des circonstances particulières et reflète des intentions déterminées, qui varient d'un discours à l'autre. En ce qui concerne le recours à l'affectivité dans le discours par un locuteur, il est possible de dire qu'elle n'est pas aléatoire, elle est en rapport étroit avec le contexte sociopolitique de production.

Notre travail de recherche gravite autour de la problématique suivante : comment se manifeste l'affectivité dans le discours politique de l'ex président Abdelaziz Bouteflika ? À cette question principale de notre travail viennent s'ajouter des questions subdivisées :

- Par quels moyens linguistiques l'affectivité est marquée dans le discours ?
- Que sous entend l'expression de l'affectivité dans les allocutions présidentielles ?

Pour y répondre nous proposons les hypothèses suivantes :

- Le sujet politique utiliserait le lexique affectif dans ses allocutions pour exprimer ses émotions par rapport au contexte sociopolitique en Algérie.
- Le locuteur se servirait de l'expression de l'émotion dans le discours comme une stratégie par laquelle il persuaderait son auditoire.

Ce travail de recherche se subdivise en deux parties, une partie théorique et une partie pratique ou analyse. La partie théorique se compose de deux chapitres, le premier est intitulé « analyse du discours et approche énonciative », à l'intérieur duquel nous présentons l'approche et ses différentes dimensions, ainsi que son rapport avec le domaine de l'analyse du discours. Le deuxième est intitulé « de la politique au discours politique », ce chapitre est réservé à la présentation du discours politique en tant que genre de discours, et les différentes contraintes de sa mise en place, voire les moyens multiples par lesquels le locuteur effectue l'inscription de ses émotions dans le discours. Quant à la partie pratique, elle comprend également deux chapitres consacrés à l'analyse du corpus composé de deux discours de l'ex président Abdelaziz Bouteflika, remontant aux années 1999 et 2000. Il s'agit dans le premier chapitre d'une analyse des indices de la subjectivité, et dans le deuxième d'une analyse des marqueurs de l'affectivité dans les deux discours présidentiel produits dans cette époque particulière et sensible pour l'Algérie et les algériens, celle de la décennie noire.

Partie théorique

Chapitre 1

Analyse du discours et approche énonciative

Introduction

Le premier chapitre constitutif de ce travail de recherche est intitulé «analyse du discours et approche énonciative ». Nous tenons en premier lieu, à présenter les différentes acceptions du terme « discours » et de l'approche énonciative tout en mettant en exergue la subjectivité dans le discours, voire la modalisation, les modalités notamment les modalités affectives comme un moyen à travers lequel se concrétise l'inscription de l'émotion dans le discours.

1. Le discours dans ses différentes acceptions

Le « discours » est un terme polysémique ; il est difficile de lui attribuer un sens précis et rigoureux. Il est considéré par Emile Benveniste, pionnier de l'approche énonciative, comme « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière » (Benveniste, 1966, p.242). A ce propos, le discours est cette utilisation de la langue qui implique en effet la présence non seulement d'un locuteur mais aussi d'un allocutaire. Quelles que soient les appellations attribuées à ces deux pôles, ils sont souvent considérés par les linguistes comme « les termes primitifs sans lesquels il n'y a pas d'énonciation. » (Fuchs & Le Goffic, 1975, p.121, cité par Kerbrat-Orecchioni, 1999, p.15), ils sont les premiers éléments constitutifs de l'acte énonciatif.

Le discours quel que soit son genre, politique, littéraire, publicitaire et journalistique, écrit ou oral, est porteur d'intentions : « parler, c'est sans doute échanger des informations ; mais aussi effectuer un acte, [...] qui prétend transformer la situation du récepteur et modifier son système de croyance et /ou son attitude comportementale » (kerbrat-Orecchioni, 1980,p.84 cité par Seigneur, 2011, p.01). L'appropriation d'un système de signes ne se limite pas seulement à un échange d'informations, au contraire, le sujet parlant vise intentionnellement une influence des comportements et des attitudes d'un auditoire quiconque.

Ainsi, dans un sens assez répandu, le terme « discours » est considéré comme « un ensemble d'énoncés de dimension variable produits à partir d'une position sociale ou idéologique » (Barry, 2002, p.02), comme le cas du discours politique.

Selon Dubois & al (2002), le terme « discours » ne peut être considéré d'un point de vue linguistique, que synonyme d'énoncé.

En somme, le terme « discours » connaît une instabilité dans la mesure où il reçoit des définitions très variées en fonction des points de vue et des orientations de chaque linguiste, ce qui rend sa limitation en un sens précis voire impossible.

1.2. Le discours et la langue

Parmi toutes les manifestations du langage, Saussure choisit de se placer sur le terrain de la langue et prendre celle-ci comme objet d'étude : « il faut, se placer de prime abord sur le terrain de la langue et la prendre pour norme de toutes les autres manifestations du langage » (Saussure, 2002, p.14), en fait, le langage est un phénomène complexe et hétéroclite. Saussure procède à une limitation du champ du travail et d'investigation dans le but de rendre l'étude rigoureuse et fiable. La langue ou « système de signes » (Saussure, 2002, p.21) s'oppose à la parole. La dichotomie langue /parole ou social /individuel est au centre de la doctrine Saussurienne mais « le discours est le tiers-exclu » (Barry, 2002, p.01). À partir des années soixante, avec l'émergence des travaux sur le discours, apparaît une nouvelle opposition celle de langue /discours. Dominique Maingueneau qui a marqué, par ses travaux intéressants le domaine de l'analyse du discours, définit le discours comme suit « ce dernier n'y pas considéré comme système, « langue » au sens saussurien, mais l'activité de sujet inscrit dans des contextes déterminés produisant des énoncés d'un autre ordre que celui de la phrase » (Maingueneau, 2009, p.44). Le discours ne signifie en aucun cas la « langue » au sens saussurien car celle-ci n'est qu'un système de signes autonome, par contre le discours est une mise en fonctionnement ou appropriation de ce système tout en prenant en compte le contexte de sa réalisation.

1.2. Le discours et la parole

Pour certains linguistes, le « discours » équivaut à la parole parce que tout les deux sont une mise en fonctionnement ou utilisation individuelle de la langue, mais ce qui fait la différence entre ces deux termes c'est que le « discours » est un acte langagier qui implique la présence d'un locuteur et d'un allocataire tout en prenant en compte le contexte particulier de production ou la situation d'énonciation qui varie d'un discours à l'autre. Le discours ou « cette manifestation de l'énonciation » (Benveniste, 1974, p.80) n'est pas une simple parole, il faut qu'il y ait une prise en compte des conditions spécifiques de l'énonciation, c'est-à-dire qui parle et dans quel contexte spatial et temporel.

2. L'Analyse du discours : définition

Il est à préciser qu'à partir des années cinquante, le mot *analyse du discours* a connu une fréquence d'utilisation grâce à la publication de l'article de Zellig Harris *discourse analysis*, qui a marqué une rupture avec l'école structurale ayant pour objectif l'étude la langue en elle

même et pour elle-même. L'analyse du discours est un domaine pluridisciplinaire, elle « est au carrefour de plusieurs sciences » (D, Maingueneau, 2009, p.19). Cette étude n'est pas exclusivement linguistique, selon Maingueneau (2009), il existe des analyses du discours orientées vers la psychologie ou la sociologie voire la linguistique. L'analyse du discours est définie comme « la discipline qui, au lieu de procéder à une analyse linguistique du texte en lui-même ou à une analyse sociologique ou psychologique de son « contexte », vise à rapporter les textes, à travers leurs dispositifs d'énonciation, aux lieux sociaux qui les rendent possible et qu'ils rendent possible» (Maingueneau, 2009, p.18-19). A ce propos, ce domaine d'étude n'est plus limité à une analyse du texte ou au produit linguistique indépendamment de son contexte, au contraire, il faut qu'il y ait une prise en compte du contexte de sa production et la situation d'énonciation «qui », «quand », « où » et même le « comment » et le « pourquoi ».

Ainsi, dans un sens assez large, l'analyse du discours est « l'étude de l'usage réel du langage par des locuteurs réels dans les situations réelles » (Van Dijk, 1985 : tome 4,2, cité par Maingueneau, 2009, p.18). En somme, cette discipline étudie l'utilisation et la concrétisation de la langue par un sujet qui est l'énonciateur dans des contextes spatiaux temporels bien déterminés.

3. L'approche énonciative au service de l'analyse de discours

A la suite des réflexions du fondateur de la théorie communicationnelle, R, Jakobson, qui a mis en place le schéma de communication composé de six éléments dont chacun a une fonction linguistique particulière :la fonction référentielle, métalinguistique, conative, phatique, poétique voire la fonction expressive ou émotive qui permet au locuteur d'exprimer ses sentiments, Emile Benveniste met en place vers les années 60 la théorie énonciative qui tient compte du discours et de ses conditions de production par lesquelles on peut comprendre le fonctionnement de la langue.

3.1. Qu'est ce que l'énonciation ?

«L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (Benveniste, 1974, p.80), dans ce sens, l'énonciation est considérée comme un acte d'utilisation ou de concrétisation de la langue par un sujet. Dans une même conception, Ancombre et Ducrot définissent l'énonciation comme l'activité langagière exercée par celui qui parle qui est le locuteur, au moment où il parle, c'est le contexte.

Cet acte langagier de production ou d'utilisation de la langue par un sujet dans un contexte déterminé a comme résultat l'énoncé, « l'énonciation est l'acte individuel de production dans un contexte déterminé ayant pour résultat un énoncé, ces deux termes s'opposent comme la fabrication s'oppose à l'objet fabriqué »(Dubois & al, 2002, p.180). Donc l'énonciation et l'énoncé ne s'opposent que par rapport à l'acte et son produit.

L'énonciation a pour objectif l'étude des indices qui marquent non seulement la présence de l'énonciateur dans son énoncé, mais aussi l'expression de sa position, ses jugements et ses émotions. En effet, pour Benveniste (1974) cet acte langagier marque une conversion individuelle de la langue en discours, « avant l'énonciation, la langue n'est que la possibilité de langue.après l'énonciation, la langue est effectuée en une instance de discours » (Benveniste, 1974, p.81).

3.2. La situation d'énonciation

La situation d'énonciation peut être résumée en trois éléments : *je, ici* et *maintenant* c'est-à-dire « qui parle », « quand » et « où », ces unités linguistiques n'ont de référence que dans le contexte de production. Par exemple, le pronom personnel « je » à l'intérieur d'un énoncé ne renseigne rien à propos de la personne en question, c'est dans la situation d'énonciation seulement où il est possible de savoir à qu'il renvoie, cette catégorie d'unités linguistiques est appelée par Benveniste *appareil formel de l'énonciation* « Le locuteur s'approprie l'appareil de la langue et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques, d'une part, et au moyen de procédés accessoires, de l'autre » (Benveniste, 1974, p.82) ou les déictiques qui sont :

Tout élément linguistique, qui dans un énoncé, fait référence à la situation dans laquelle cet énoncé est produit au moment de l'énoncé (temps et aspect du verbe); au sujet parlant (modalisation) et aux participants à la communication. Ainsi, les démonstratifs, adverbes de lieu et de temps, les pronoms personnels, les articles » (Dubois & al, 2002, p.132).

Dans ce sens, les déictiques sont une catégorie globale de mots ou d'unités linguistiques qui réfèrent immédiatement à la situation d'énonciation dans laquelle elles sont émises, qui sont à la fois les indices spéciaux temporels voire les indices de personnes tels que les pronoms personnels et les possessifs.

- **Les indices de personnes**

Les pronoms personnels font partie des déictiques, ils sont « le fondement de la subjectivité » (Maingueneau, 1976, p.35), ce sont les premiers éléments par lesquels le locuteur se pose comme sujet.

Dans chaque discours, le pronom « je » renvoie à la personne qui parle c'est-à-dire au locuteur, le « tu » dénote la personne qui reçoit le message c'est l'allocutaire ou l'auditoire, ces deux pôles sont considérés de la part de plusieurs linguistes comme « les premiers éléments constitutifs d'un procès d'énonciation » (Ducrot & Todorov, 1972, p.405), dans une situation discours la présence du « je » implique un « tu ». Selon Benveniste (1974), une fois le sujet se déclare comme locuteur et s'approprie la langue, il implante l'autre ou le « tu » en face de lui quel que soit le degré de présence qu'il attribue à cet autre. En ce qui concerne les pronoms « nous » et « vous », ils sont considérés de la part de Maingueneau (1994) comme des formes essentiellement ambiguës, le « nous » peut avoir comme dénotation le *je+je* (pluriel), *je+ tu* (moi avec toi), *je + il* (moi avec lui).

Ce pronom est considéré dans la plupart des cas comme un « nous » inclusif ayant comme référence le locuteur, l'allocutaire et le référent « nous= je+tu et /ou il » (Kerbrat-Orecchioni, 1999, p.46), à ce propos, c'est seulement dans des cas particuliers et des situations très marginales, comme l'a dit Kerbrat-Orecchioni (1999), où le « nous » correspond à un « je » pluriel comme la récitation ou la rédaction collectives. Quant à « vous », il peut correspondre à un « tu » pluriel voire « tu+il ».

Ainsi, Benveniste oppose les pronoms préalablement cités qui réfèrent à la situation d'énonciation aux pronoms « il » et « elle » qui dénotent l'objet ou la chose dont on parle, autrement dit, ils sont référents, « ils indiquent simplement que l'individu qu'ils dénotent ne fonctionne ni comme locuteur, ni comme allocutaire » (Kerbrat-Orecchioni, 1999, p.45), ils exigent un antécédent linguistique déjà mentionné.

- **Les indices spatio-temporels**

Les indices spatio-temporels réfèrent souvent à l'espace et au temps de la production de telle ou telle allocution et ne prennent de signification que par rapport à ce contexte. Les indices spaciaux peuvent être, selon Maingueneau (1994) divisés en plusieurs espèces :

- La première est celle des démonstratifs : cette catégorie remonte à la grammaire traditionnelle, les adjectifs et les pronoms démonstratifs permettent de démontrer un objet ou

une personne, ils sont dans la plupart des cas liés d'une marque d'ostension « c'est des termes qui impliquent un geste désignant l'objet en même temps qu'est prononcée l'instance du terme » (Benveniste, 1974, p.82) comme les unités « ce », « ceci ».

Selon Maingueneau (1994), Les démonstratifs peuvent fonctionner comme déictiques anaphoriques lorsque l'unité en question est précédée d'un antécédent linguistique, ou comme déictique situationnel, dans ce cas, c'est seulement dans une situation d'énonciation précise où il est possible de savoir de quel objet ou personne on parle exactement.

- la seconde catégorie est celle des présentatifs : dont la fonction est de capter l'intérêt de l'auditoire à une chose bien déterminée.

- La dernière catégorie des indices spatiaux recouvre les adverbes et les locutions adverbiales telles que «ici», « là », «ailleurs» qui renvoient au lieu où se trouve le locuteur.

En ce qui concerne les indices temporels, E, Benveniste les a répartis en temps du récit et temps du discours «le présent est la source du temps.il est cette présence au monde que l'acte d'énonciation rend seul possible » (Benveniste, 1974, p.83), le présent est le temps de l'énonciation par excellence, il renvoie au moment de la production du discours, mais sa manifestation dans le discours n'exclut pas la possibilité de l'émergence de certains temps verbaux comme le futur et le passé composé qui est selon A, Petit-Jean(1987) un temps à deux visages ; il peut être employé discursivement et historiquement c'est-à-dire, il est à la fois un temps du discours et un temps du récit.

Ainsi, les adverbes et les locutions adverbiales comme « maintenant », « demain », « hier », « aujourd'hui » réfèrent à la situation d'énonciation et spécifient la localisation temporelle de l'acte énonciatif « exprimer le temps, c'est localiser un événement sur l'axe de la durée, par rapport à un moment T pris comme référence » (Kerbrat-Orecchioni, 1999, p.51), par exemple à l'intérieur d'un discours produit le 10 Mars 2000, on observe la présence de « demain » et « hier », c'est deux adverbes ne prennent de référence et de signification que dans la situation et par rapport à une date prise comme référence. « Demain » et « hier » est par rapport à un aujourd'hui (10 Mars 2000).

Les déictiques sont assez importants car ils permettent au locuteur de manifester sa marque de présence dans le discours autrement dit être subjectif. Selon Kerbrat-Orecchioni(1999), les déictiques sont un sous-ensemble des unités subjectives et que ces

dernières sont elles même un sous-ensemble des unités énonciatives, donc ces unités jugées subjectives font partie d'une catégorie plus générale celle des unités énonciatives.

4. Le rapport entre la modalisation et la subjectivité

L'utilisation des termes modalisation et subjectivité est fréquente en énonciation. « La modalisation est une dimension essentielle de l'énonciation, elle désigne l'attitude du sujet parlant à l'égard de son propre énoncé et à l'égard de son allocataire, attitude qui y laisse des traces de divers ordre (à travers les mots, les intonations, les mimiques ...) » (Maingueneau, 2009, p.88), à ce propos, la modalisation est un procédé de la subjectivité du sujet parlant, ce dernier ne se manifeste pas uniquement par l'inscription des pronoms « je » et « nous », en effet, il peut se poser comme sujet par des marqueurs qui extériorisent ses sentiments, ses attitudes, son positionnement voire son degré d'adhésion par rapport à son énoncé et son énonciataire, autrement dit, à l'instar de la déictisation, la modalisation est une autre manière pour être subjectif.

La modalisation se manifeste dans l'énoncé par l'usage des unités linguistiques ou des marqueurs de subjectivité appelés « modalisateurs » qui sont « les moyens par lesquels un locuteur manifeste la manière dont il envisage son propre énoncé » (Dubois & al, 2002, p.305).

En ce qui concerne la modalité, elle est considérée comme « la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit » (Bally, 1942, p.3 cité par Meunier, 1974, p.9), selon C. Bally, tout énoncé comprend deux niveau : le dictum « le contenu représenté » et le modus « l'opération psychique ».

Dans une même conception, Brunot à son tour « répartit ces modalités en trois grands ensembles, jugements, sentiments, volontés » (Meunier, 1974, p.9), mais la catégorisation capitale de la modalité est celle qui est faite par Meunier (1974) en en distinguant deux :

- La première est celle des modalités d'énonciation, elles s'articlent sur la relation entre les deux intervenants à la communication.
- La seconde est celle des modalités d'énoncé qui portent, comme son nom l'indique, sur l'énoncé.

Le rapport entre la modalisation, les modalisateurs et les modalités peut être résumé ainsi « la modalisation est l'acte de modaliser, cet acte se marque intra-discursive-ment

par l'emploi des termes qu'on appelle modalisateurs qui renvoient à des entités sémantiques : les modalités » (Blanchet, 2003, p.42 cité par Gaouich, 2008, p. 34)

4.1. Les modalités d'énonciation

Les modalités d'énonciation s'articulent autour de la relation entre les deux participants à la communication, le locuteur et son auditoire « la modalité d'énonciation correspond à une relation interpersonnelle sociale qui exige donc une relation entre les protagonistes dans la communication » (Maingueneau,1976, p.111), selon ce linguiste, cette catégorie de modalité caractérise la forme de communication qui s'établit avec l'interlocuteur ; elle peut correspondre à la modalité de phrase comme la phrase déclarative qui « présente la structure de la phrase canonique, groupe nominal- groupe verbal » (Riegel & al,2009, p.388 cité par Buyukguzel, 2011, p.136), voire la phrase interrogative, impérative et exclamative.

En effet, selon Meunier(1974), la phrase ne peut recevoir qu'une seule modalité d'énonciation obligatoire, l'énoncé ne peut pas être à la fois exclamatif et interrogatif ou même assertif « toute phrase est prononcée en vue de renseigner ou d'être renseigné, de communiquer un sentiment ou une volonté » (Meunier,1974, p.8), la modalité d'énonciation varie en fonction de l'intention du locuteur, ce dernier cherche à chaque fois soit à informer (assertion), être informé(interrogation)ou même d'exprimer un sentiment (exclamation) ,en revanche les modalités d'énoncé peuvent être plus qu'une seule modalité à l'intérieur d'une même phrase.

4.2. Les modalités d'énoncé

Les modalités d'énoncé portent, comme son nom l'indique, sur l'énoncé lui même « elles ne portent pas sur la relation locuteur/allocutaire, mais caractérisent la manière dont le locuteur situe l'énoncé par rapport à la vérité, la fausseté, la probabilité, la certitude, le vraisemblable, ou par rapport à de jugements appréciatifs »(Maingueneau ,1976,p.112), rappelant que ce niveau de la modalité ne porte pas sur la relation entre l'énonciateur et l'énonciataire mais elle porte sur l'énoncé lui même et la manière dont le locuteur se positionne par rapport à ce qu'il dit. Buyukguzel, dans son article « modalité et subjectivité : regard et positionnement », subdivise les modalités d'énoncé en trois catégories : les modalités logiques, évaluatives et affectives.

- **Les modalités logiques**

Les modalités logiques, entre autre, sont des formes linguistiques par lesquelles le locuteur se positionne par rapport au vrai, au faux, au possible à l'impossible, à la certitude et l'incertitude, cette catégorie de modalité se divise en modalité aléthique qui « permet d'exprimer le possible, l'impossible, le nécessaire et le contingent »(Buyukguzel, 2011, p.137), elle recouvre des unités linguistiques ou des modalisateurs à l'exemple des verbes de modalités « pouvoir », « devoir », des tournures « il est possible », « il est nécessaire » et des adverbes tels que « nécessairement ».

Ainsi, les modalités déontiques qui « font appel essentiellement à la notion d'obligation mais elle implique aussi des valeurs modales comme l'interdiction, la permission et le facultatif » (Buyukguzel, 2011, p.137).

Quant à la troisième classe est celle de l'épistémique, elle « renvoie à la connaissance du monde du locuteur » (Buyukguzel, 2011, p.137), les unités employées expriment une certitude ou un doute : « je suis certain que », « sans doute » à titre d'exemple.

- **Les modalités évaluatives**

Les modalités évaluatives sont l'ensemble des unités linguistique par lesquelles le locuteur exprime ses jugements de valeurs, elles se répartissent en modalités évaluatives axiologiques et modalités évaluatives non axiologiques.

Pour C, Kerbrat-Orecchioni (1999), les modalités axiologiques sont implicitement énonciatives, elles permettent au sujet d'exprimer un jugement de valeurs par l'usage de différentes unités lexicales telles que les adjectifs, les verbes, les substantifs ou autres « toutes les parties du discours comportent des axiologiques »(Kerbrat-Orecchioni, 1999, p.92), selon la même linguiste et contrairement à cette classe, les modalités non axiologiques ne portent ni des jugements de valeur ni d'engagement affectif du locuteur, il s'agit plutôt d'une évaluation d'un objet dénoté, cette classe jugée non axiologique peut rassembler plusieurs unités à savoir les adjectifs qui sont une « classe [qui] comprend tous les adjectifs qui, sans énoncé de jugement de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur » (Kerbrat-Orecchioni, 1999, p.96)

- **Les modalités affectives**

Les modalités affectives se manifestent par des moyens linguistiques par lesquels le locuteur exprime ses sentiments, ses émotions par le biais d'un lexique affectif qui recouvre plusieurs parties du discours telles que les verbes, les adverbes, les adjectifs et les substantifs qui dévoilent l'état d'âme de l'énonciateur, ils montrent que ce dernier se trouve émotionnellement impliqué dans son énoncé, Kerbrat-Orecchioni (1999) appelle ses deux catégories sémantiques : les évaluatifs et les affectifs *subjectivèmes*, elles recouvrent des unités lexicales tout à fait différentes.

5. La classe des subjectivèmes selon Orecchioni

Kerbrat-Orecchioni (1999) a proposé une typologie rigoureuse des subjectivèmes affectifs et évaluatifs à savoir :

5.1. Les substantifs subjectifs

Les substantifs subjectifs se divisent en deux espèces : substantifs affectifs et évaluatifs, les unités constitutives de cette catégorie peuvent être dérivées des adjectifs et des verbes porteurs d'affectivité et d'évaluation ou des mots intrinsèquement substantifs c'est-à-dire, ils ne sont dérivés ni de verbe ni d'adjectifs, ces unités lexicales permettent d'exprimer un jugement de valeur ou une évaluation appréciative ou dépréciative d'un objet ou d'une personne dénotée.

5.2. Les adjectifs subjectifs

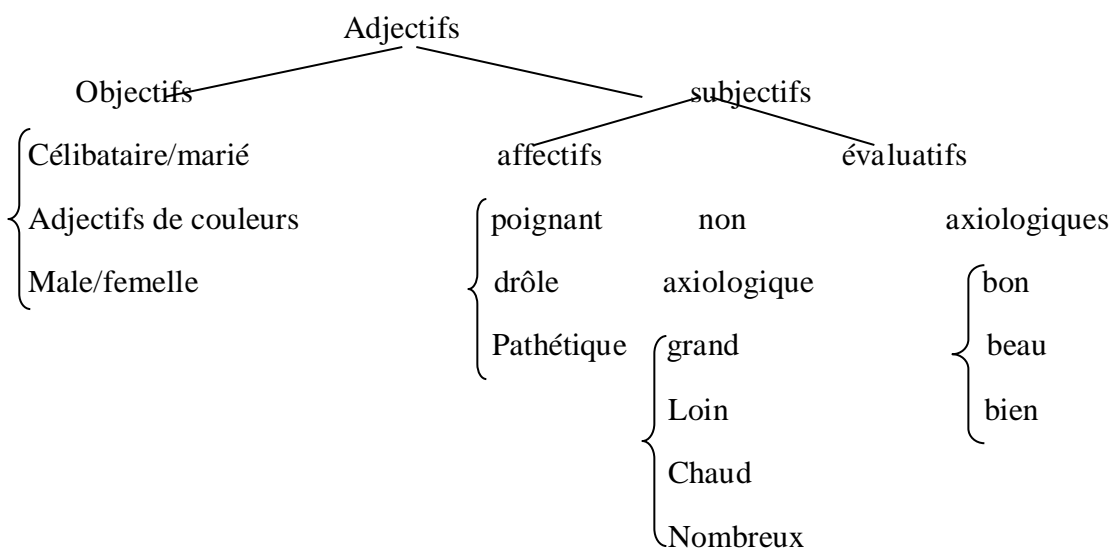
En grammaire, l'adjectif est « le mot qui est joint à un nom pour exprimer la qualité de l'objet ou de l'être, ou de la notion désignée par ce nom » (Dubois & al, 2002, p.46), Kerbrat-Orecchioni(1999) distingue les adjectifs objectifs des adjectifs subjectifs, ces derniers se divisent en adjectifs évaluatifs axiologiques, non axiologiques et les adjectifs affectifs qui « énoncent, en même temps qu'une propriété de l'objet qu'ils déterminent, une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet » (Kerbrat-Orecchioni, 1999, p.95), à ce propos, les adjectifs affectifs impliquent un engagement émotionnel du locuteur par rapport à son énoncé, quant aux adjectifs évaluatifs axiologiques, ce sont des moyens par lesquels le sujet parlant exprime un jugement de valeur « les évaluatifs axiologiques portent sur l'objet dénoté par le substantif qu'il détermine un jugement de valeur positif ou négatif » (Kerbrat-Orecchioni, 1999, p.102), ce jugement de valeur peut être valorisant ou dévalorisant, en

revanche les non axiologiques ne portent ni un engagement affectif et émotionnel ni un jugement de valeurs, « ils impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'il détermine »(kerbrat-Orecchioni, 1999, p.96-97).

Cependant, l'adjectif peut être à la fois affectif et axiologique, les deux catégories de l'affectif et l'axiologique se chevauchent dans la mesure où il existe des adjectifs ou d'autres unités lexicales qui peuvent être à la fois affectifs et axiologique, Kerbrat- Orecchioni (1999) mentionne l'exemple suivant :

Dans le manuel de géographie destiné aux élèves de cours élémentaire , le chapitre concernant « la France » s'intitule « notre douce France », cette formule est doublement subjective , premièrement par la présence du déictique « notre », ainsi l'usage de l'adjectif affectivo-axiologique « doux », qui énonce un jugement de valeur , et un engagement émotionnel du locuteur vis-à-vis l'objet dénoté.

Le schéma suivant résume la catégorisation des adjectifs :



Catherine kerbrat-Orecchioni, 1999, p. 94.

5.3. Les verbes subjectifs

Les verbes subjectifs sont parmi les parties du discours par lesquelles le locuteur ou le sujet parlant exprime son opinion, ses sentiments et ses jugements appréciatifs ou dépréciatifs.

Cette classe de mot peut être selon Kerbrat-Orecchioni (1999), répartie en deux catégories :

La première recouvre les verbes subjectifs occasionnels « qui n'impliquent un jugement évaluatif que lorsqu'ils sont conjugués à la première personne » (Kerbrat-Orecchioni, 1999, p.114), ces verbes sont à la base des verbes objectifs, ils deviennent subjectifs à partir du moment où ils sont conjugués avec un « je » ou « nous ». Les verbes subjectifs occasionnels englobent les verbes de demande, de blâme, de louange et de sentiment.

Quand à la seconde, elle comprend les verbes intrinsèquement subjectifs « qui impliquent une évaluation ayant toujours pour source le sujet d'énonciation » (Kerbrat-Orecchioni, 1999, p.114) tel que les verbes d'opinion.

5.4. Les adverbes subjectifs

A l'instar des adjectifs subjectifs, les adverbes se subdivisent en adverbes affectifs et évaluatifs, dans certains cas, ils peuvent être à la fois affectifs et évaluatifs, comme l'adverbe « malheureusement ».

Plus les différentes parties précédemment citées, « il faudrait envisager d'autres parties du discours (interjection, prépositions, conjonctions) » (Kerbrat-Orecchioni, 1999, p.134), telles que l'interjection hélas ! Qui peut être à la fois affectif et axiologique.

6. La subjectivité entre l'implicite et l'explicite

La subjectivité est « la capacité du locuteur de se poser comme sujet » (Benveniste, 1966, p.259), elle se manifeste dans le discours de manières plus ou moins différentes, tout dépend des marqueurs et des unités linguistiques mises en place par l'énonciateur, « les marqueurs de subjectivité peuvent plus ou moins avouer, ou au contraire dissimuler, leur statut d'unités subjectives » (Kerbrat-Orecchioni, 1999, p.168). Donc, la subjectivité peut être, selon plusieurs linguistes, implicite ou explicite.

La subjectivité est dite explicite, lorsque les formules subjectives présentes dans le discours dénotent clairement et sans détour le sujet parlant comme le pronom « je », les verbes opinion, en revanche, la subjectivité est dite implicite au moment où les formules utilisées ne dévoilent pas évidemment la présence du locuteur comme les adjectifs évaluatifs axiologiques, les adverbes et les substantifs.

Pour illustrer cette répartition, Kerbrat-Orecchioni (1999) mentionne les exemples suivants :

En 1 : « je trouve ça beau »

En 2 : « c'est beau »

Selon la même linguiste, ces deux énoncés sont subjectifs. En(1) la subjectivité est explicite parce que le sujet donne son opinion et son jugement de manière explicite par l'inscription directe du pronom « je » dans l'énoncé qui renvoie sans détour au sujet énonciateur et par l'emploi du verbe d'opinion « trouver ». En (2) l'évaluation est implicitement éprouvée, l'énoncé « c'est beau » est l'équivalent de « je trouve ça beau » ou « à mon avis c'est beau » il s'agit d'une expression d'une opinion ou d'un jugement de valeurs par rapport à la chose dénotée en employant l'adjectif axiologique « beau ».

7. L'énonciation et le processus argumentatif

7.1. L'argumentation : définition

« L'argumentation est une action complexe et finalisée : il s'agit de faire adhérer un auditoire défini à une thèse de l'énonciation, grâce à un enchaînement structuré d'unités, les "arguments" » (Maingueneau, 1979, p.23), à ce sujet, l'argumentation est un processus porteur de finalité car il permet à un énonciateur d'avancer des arguments en vue de le convaincre ou de le persuader.

Grise (1990) mentionne que l'argumentation dans son sens le plus courant et le plus connu est considérée comme le fait de fournir des arguments qui peuvent être en faveur ou en défaveur d'une thèse. Il est possible également de recevoir l'argumentation d'un point de vue plus large comme la démarche qui vise intentionnellement à intervenir sur les opinions, les attitudes voire les comportements. A ce propos l'argumentation n'est pas seulement limitée à l'expression d'une thèse ou d'une opinion, au contraire elle reçoit le sens d'une démarche qui vise à modeler les comportements et les attitudes d'un auditoire voire sa manière de voir, de penser et même d'agir.

Le locuteur, en vue d'atteindre ses intentions et ses objectifs qui résident dans l'adhésion de son allocataire, il met en place des arguments qui sont à la fois rationnels, émotionnels ou les deux à la fois.

Le mérite revient à Aristote d'avoir procédé dans son ouvrage la rhétorique à une typologie des arguments « les moyens de persuasion que fournit l'art de la parole peuvent être de trois espèces. Les uns tiennent à la moralité de celui qui parle ; les autres consistent

dans les dispositions de l'auditeur ; les derniers enfin se trouvent dans la parole » (Aristote, 1870, p.15). Ces arguments sont l'ethos ou l'image que le locuteur projette de lui-même, le pathos c'est-à-dire « l'émotion que le locuteur cherche à susciter dans son auditoire » (Amossy, 2009, p.9), voire le logos ou le relationnel. Selon Aristote ce type d'argument s'articule sur l'enthymème et l'exemple.

Cependant, beaucoup de linguistes font distinction entre la conviction et la persuasion et cela dépend du type d'argument utilisé par le locuteur dans son discours, pour qu'il persuade son allocataire, il fait appel aux émotions et pour le convaincre il fait appel à la raison.

7.2. Le rapport entre l'argumentation et l'énonciation

Le lien entre l'argumentation et l'énonciation et plus particulièrement la modalisation est étroit. La modalisation a une fréquence d'utilisation dans le processus argumentatif notamment les axiologiques qui permettent au locuteur d'exprimer ses jugements de valeurs, ses attitudes, ses opinions voire les modalités affectives qui lui permettent non seulement d'exprimer des émotions et mais aussi d'essayer de laisser le même effet chez l'allocataire qui reçoit ou lit le « discours », « l'émetteur espère que la répulsion, l'enthousiasme ou l'apitoiement qu'il manifeste atteindront par ricochet le récepteur, et favoriseront son adhésion à l'interprétation qu'il propose des faits » (kerbrat-Orecchioni, 1999, p.140). Donc, il est permis de dire que les unités subjectives ne permettent pas seulement au locuteur d'exprimer ses appréciations, ses dépréciations ou ses émotions mais aussi d'adhérer son allocataire à une thèse ou à une attitude si on prend l'argumentation dans sa conception la plus étendue.

Conclusion

La présentation, que nous avons faite, des différents niveaux de la subjectivité dans le discours permet de comprendre que le sujet parlant se manifeste dans son discours par l'usage des indices de personne d'une part et les modalisateurs d'une autre part, ces derniers lui permettent de dépasser le cadre de la présence dans le discours à l'expression d'un jugement, d'une évaluation ou d'une émotion.

Chapitre 2

De la politique au discours politique

Introduction

Le second et le dernier chapitre de cette partie théorique a pour titre « de la politique au discours politique » comme son titre l'indique, nous procédons, de prime abord, à une définition du discours politique comme acte langagier et de la politique comme un domaine de la vie sociale tout en mettant en exergue les caractéristiques, les stratégies voire les contraintes de sa mise en place ainsi que la manière dont les émotions se manifestent dans ce genre de discours en particulier.

1. Les genres du discours

La notion de « genre » est assez importante, selon Maingueneau (2009) elle est omniprésente dans le domaine de l'analyse de discours, mais elle est quand même caractérisée par une certaine instabilité dans la mesure où il est possible d'appeler « genre » des groupements de textes fondés sur des critères très variés. Le problème qui se pose quant à la notion du genre réside dans l'hétérogénéité des critères mis en place qui permettent la classification de tel ou tel discours comme le « secteur d'activité sociale, la thématique, règles de composition, présence de tel ou tel traits linguistique, etc. » (Maingueneau, 2009, p.68), par exemple, un discours est considéré comme discours politique, soit parce qu'il s'inscrit dans un domaine d'activité sociale précis celui de la politique, soit il se caractérise par des traits linguistiques spécifiques qui permettent sa classification à un genre quelconque.

De ce fait, dire que ce discours fait partie d'un genre ou d'un autre dépend des critères mis en place par les linguistes et qui vont adéquatement leurs orientations, Kerbrat-Orecchioni(1999), par exemple, met l'accent sur les critères énonciatifs qui relèvent de la présence ou de l'absence du locuteur, elle distingue le discours didactique qui se particularise par l'inscription massive du destinataire dans l'énoncé et l'effacement relatif du destinataire, le second genre est le discours polémique et scientifique qui sont tous les deux de type argumentatif parce qu'à chaque fois que le locuteur prend la parole ou produit un discours, il avance des arguments en vue de convaincre ou persuader un allocutaire, mais ils s'opposent dans la mesure où les énoncés polémiques sont fortement marqués énonciativement c'est-à-dire le sujet s'inscrit de manière explicite par l'usage des formules explicitement subjectives, quant aux énoncés scientifiques, ils sont implicitement énonciatifs « le sujet de la science est ce sujet-là qui ne se donne pas à voir » (Barthes, 1978, p.36 cité par Kerbrat-Orecchioni, 1999, p.189), bien que le sujet scientifique procède à un camouflage de toutes

marques de subjectivité, certains indices peuvent être repérés, ce qui permet sa classification parmi les discours subjectifs.

Il est à préciser que la notion de « genre » ne date pas d'aujourd'hui, elle remonte à l'antiquité grecque, Aristote est le premier à avoir proposé une tripartition des genres du discours : le délibératif, le judiciaire et le démonstratif.

Pour Aristote (1870) délibérer c'est le fait de demander à quelqu'un de faire quelque chose que l'on conseille ou d'éviter quelque chose que l'on dissuade, il est actuellement le synonyme du discours politique, le judiciaire est en relation avec l'accusation et la défense, quant au troisième genre, le démonstratif c'est le discours où le locuteur louange quelqu'un/quelque chose ou la/le blâme.

Bakhtine (1984), quant à lui, en distingue deux :

- Le genre du discours premier (simple)
- Le genre du discours second (complexe)

Le critère primordial de classification ou la distinction des genres du discours, selon Bakhtine (1984) est bien le contexte de production. Les genres simples émergent dans des circonstances de production simples, spontanées et plus familières, en revanche les genres complexes apparaissent dans des circonstances évoluées, ils sont principalement écrits comme le discours politique et littéraire.

2. Entre la politique et le discours politique

Le discours politique est un genre très ancien, il s'inscrit dans un environnement où les rapports de force et les enjeux du pouvoir, la manipulation et le mensonge ont la part du lion. Il est en effet, le lieu où le locuteur exerce son influence sur les idées, les opinions, les attitudes et même les comportements de son allocataire. Du fait, il s'agit d'un domaine qui entraîne un discours complexe lié aux contraintes de l'univers de discours et de modèle de production. À ce propos, la politique est relative à « l'organisation du pouvoir dans l'état, à son exercice » (www.Larousse.fr), elle réfère à la manière dont le pouvoir s'organise à l'intérieur d'un même état ou même les relations avec les autres.

Le discours politique est défini par Giglione (1989) comme « un discours d'influence produit dans un monde social, et dont le but est d'agir sur l'autre pour le faire agir, le faire penser, le faire croire » (www.analyse-du-discours.com), à ce sujet, le discours politique est

un texte argumentatif ayant pour intention l'adhésion d'un locuteur quelconque. La plupart des définitions du terme *discours* mettent l'accent sur *l'intention* qui caractérise cet acte langagier quelle que soit sa nature. Etant donné que le discours politique s'inscrit dans un monde social, son analyse doit être inséparable de certains facteurs extérieurs « les textes relevant du discours politique ne sont habituellement lus que pour être mis en relation avec un « extérieur » : conjoncture, situation, circonstances » (D, Maingueneau, 2010, p.85)

La parole politique, entre autre, est une parole d'influence par excellence même si le locuteur essaye parfois de ne pas le montrer de manière explicite mais la présence de certains outils linguistiques dévoile la visée ou l'intention de l'énonciateur, Plantin (1996) affirme que « toute parole est nécessairement argumentative [...] tout énoncé vise à agir sur son destinataire, sur autrui, et à transformer son système de pensée. Tout énoncé oblige ou incite autrui à croire, à voir, à faire autrement » à chaque fois que le sujet politique prend la parole ou produit un discours vise volontairement à influencer d'une manière ou d'une autre son énonciateur, il s'agit d'une influence sur les opinions, les attitudes ou tout simplement un modelage de comportements.

Ainsi, « le discours politique peut être approché tout simplement comme une parole publique sur la chose publique » (www.analyse-du-discours.com), dans un sens assez large, le discours politique est cet usage de la langue par une personne publique destiné à une population ou un public pour parler de sujets et de choses d'intérêt général.

3. Le contrat de communication en politique

« la situation de communication est la situation dans laquelle se trouve les acteurs (deux au moins) qui communiquent, c'est-à-dire qui échangent des propos avec l'espoir d'aboutir à une certaine intercompréhension, et dont le sens dépend, pour une part, des conditions relationnelles dans lesquelles ils se réalisent cet échange » (Charaudeau, 2015, p.01), pour qu'il ait une situation de communication, il faut la présence de deux personnes au minimum c'est-à-dire des intervenants qui communiquent dont l'objectif primordial est l'intercompréhension.

L'acte de communiquer est soumis à un certain nombre de contraintes ou de conditions appelées : contrat de communication. Ce contrat de communication entre communicants dépend des normes sociales qui régissent ce discours, il est défini selon Maingueneau (2009) comme l'ensemble de normes qui rendent l'échange possible et c'est aux participants de les

accepter, ce contrat permet une interaction et une intercompréhension entre les deux partenaires engagés dans cet acte langagier.

Quant au discours politique, le contrat de communication s'établit entre les intervenants qui sont l'orateur et l'auditoire, l'orateur est souvent la personne qui prend la parole en vue d'une adhésion ou d'une influence d'un auditoire bien précis, ce dernier varie d'une situation à l'autre, pour Amossy (2009), l'auditoire est homogène dans le cas où il partage les mêmes valeurs, les mêmes objectifs et les mêmes intérêts de l'orateur c'est-à-dire un ensemble d'opinions partagées, comme il peut être hétérogène et disparate.

Il est possible de dire que le public est hétérogène, selon P, Charaudeau (2005), lorsque l'auditoire est constitué d'un ensemble d'individu ayant des niveaux d'instruction et des expériences tout à fait différentes et qui varient d'une personne ou d'un public à l'autre et que tout sujet politique doit tenir compte de cette disparité sociale.

Il est difficile de dire que le public est homogène ou hétérogène parce que ces deux phénomènes dépendent de plusieurs critères, cependant, « une seule personne peut constituer un auditoire composite en ce qu'elle a en elle une dimension religieuse [...], familiale [...], nationale». (Shandy de Sterne, 1970, p.29 cité par R, Amossy, 2009, p.53).

4. Quelles contraintes pour mettre en place un discours politique ?

Il est à préciser que le discours politique n'est pas produit fortuitement ou aléatoirement, il est envisagé comme un acte langagier produit dans des circonstances particulières, Selon P, Charaudeau (2007) la mise en place d'un discours politique efficace est soumise à un certain nombre de contraintes que le locuteur doit en tenir compte lors de la production de son discours qui sont : les contraintes de simplicité, les contraintes de crédibilité et les contraintes de dramatisation.

4.1. La contrainte de simplicité

Pour que le discours politique soit efficace, le sujet politique doit procéder de prime abord à la simplification, elle est l'une des plus importantes contraintes de la mise en place de ce genre du discours, selon P. Charaudeau(2007), la simplification s'effectue sur deux niveaux :

- La simplification des idées.
- la simplification du raisonnement.

La simplification est le fait de réduire la complexité des idées ou du raisonnement à leur forme la plus simple dans le but de les rendre accessibles et compréhensibles par l'auditoire, « le monde est complexe, l'univers de la pensée est complexe, le processus de construction des opinions est complexe ; simplifier, c'est donc tenter de réduire cette complexité à sa plus simple expression »(Charaudeau ,2005, p.31) , le fait de s'adresser à une personne instruite et une autre qui n'est pas instruite n'est pas la même chose, donc le locuteur doit tenir compte de cette diversité s'il veut vraiment que son discours atteigne les intentions et les objectifs souhaités, donc la simplicité n'est pas aussi simple que son nom l'indique.

4.2. La contrainte de crédibilité

Cette contrainte est en rapport étroit avec l'ethos ou «l'image que l'orateur projette de lui-même dans son discours et qui contribue puissamment à assurer sa crédibilité et son autorité »(Amossy, 2009, p.09), selon Charaudeau (2007), le sujet politique se trouve dans l'obligation de construire une image de soi dans le but de montrer au public son honnêteté, et sa crédibilité au détriment d'une personne malhonnête ou d'une honnêteté douteuse, ainsi l'image construite ou l'ethos permet à l'auditoire de connaître et d'identifier l'orateur.

Cependant, avant que l'ethos soit un moyen d'identification pour l'auditoire dans le cas du discours politique, il est l'un des trois arguments, ethos, pathos, logos, qu'étudie la rhétorique d'Aristote, et qui facilite le processus de persuasion et de l'adhésion du public.

4.3. La contrainte de dramatisation

La mise en place du discours politique, affirme Charaudeau (2005), oscille entre l'ordre de la raison et de la passion, par l'emploi des arguments tantôt émotionnels tantôt rationnels, le sujet politique, est dans le but d'adhérer, d'influencer ou de modeler le comportement son allocutaire fait appel aux émotions « le sujet politique anime la scène de la vie politique en employant des mots et des arguments qui fassent mouche, c'est-à-dire touchent l'émotion du public » (Charaudeau, 2007,p.08), le sujet politique lors de la production de son discours suit un certain raisonnement logique qui lui permet de bien présenter ses idées et ses réflexions, ainsi il doit enrichir et renforcer son allocution par les mots ou des arguments qui suscitent l'émotion de l'auditoire c'est-à-dire le pathos qui est « l'émotion que l'orateur cherche à susciter dans son auditoire car il importe de toucher aussi bien que de convaincre s'il veut emporter l'adhésion et modeler les comportements »(Amossy, 2009, p.09), le sujet politique n'exprime pas seulement ces émotions dans son allocution par le biais d'un lexique, d'une

syntaxe affective ou autre, il veut en effet susciter ses même émotions chez son allocataire dans le but de l'adhérer à son opinion ou son attitude ou tout simplement à sa manière de voir les choses.

Procéder à la rationalité n'est pas souvent efficace si le sujet politique souhaite vraiment mettre en place un discours politique puissant et qui répond à ses intentions persuasives.

5. Qu'elles sont les stratégies discursives dans le discours politique ?

« La notion de stratégies discursives [...] réfère aux choix possible du locuteur en situation de communication » (analyse-du-discours.com), les stratégies d'un sujet politique, selon Charaudeau (2007) se résument en quatre : la parole de promesse, de décision, de justification et de dissimulation.

5.1. La parole de promesse

Les stratégies discursives mises en place par le sujet politique dépendent d'une situation de communication à une autre et varie d'une personne à une autre, la promesse était toujours l'outil efficace et sauveur des hommes politiques dans la plupart des occasions et lors de la production des discours.

Selon charaudeau (2007) le sujet politique procède à une stratégie de promesse lorsque il s'agit par exemple d'une campagne électorale où le locuteur fait des mains et des pieds pour atteindre ses objectifs qui résident dans l'adhésion d'un plus grand nombre du public à son projet ou de l'élire pour tel ou tel ou tel nomination.

5.2. La parole de décision

La parole de décision est « essentiellement une parole de faire » (Charaudeau,2007,p.4), le sujet politique prend des décisions et réagit face à des situations comme l'intervention ou non dans un conflit, la décision d'orienter la politique économique dans telle ou telle direction, quelle que soit la décision prise par l'homme politique, cette parole en tant qu' acte langagier est caractérisée par sa performativité c'est-à-dire elle vise à agir sur autrui.

5.3. La parole de justification

À chaque fois que le sujet politique prend une décision quelconque, celle-ci doit être justifiée par une parole de justification c'est-à-dire la raison pour laquelle telle ou telle décision a été prise « le discours de justification confirme le bien fondé de l'action et ouvre la

possibilité de nouvelles actions qui en sont le prolongement ou la conséquence » (Charaudeau, 2007, p.5), une fois l'action est justifiée, elle ouvre la voie à d'autres actions.

5.4. La parole de dissimulation

Dans cette parole, « il y a mensonge et mensonge » (Charaudeau, 2007, p.5) c'est le caractère exclusif de parole politique souvent appelée *art de mentir ou langue de bois* dans la mesure où le mensonge, la manipulation et la dissimulation ont la part du lion, « dans l'arène politique il est impossible de ne pas mentir au moins par omission » (Charaudeau, 2014, p.1), le sujet politique ne présente pas la réalité telle quelle, donc Dissimuler c'est le fait de cacher ou masquer une vérité ou autre, le sujet politique lors de la production de son discours cache beaucoup de choses, il ne dit pas le tout et à tout moment. Le politique pense à une chose, parle d'une autre chose et pour l'action elle est généralement différente de la parole et de la pensée, c'est là où réside la complexité et la particularité de ce domaine ayant par conséquence une parole complexe par comparaison aux autres domaines.

6. L'émotion dans le discours politique

L'émotion ou l'affectivité, avant qu'elle soit l'objet de certaines études linguistiques et en particulier l'analyse du discours, elle était l'objet de la psychologie qui s'occupe de l'étude des états d'âmes des êtres humains. Etant donné que ces études portent sur les personnes, elles sont souvent caractérisées par une complexité et surtout une instabilité.

D'un point de vue linguistique, « On admet que l'on ne peut écarter les sentiments de tout processus langagier qui tend à influencer l'interlocuteur, mais en même temps il convient de distinguer " conviction" et " persuasion" » (Charaudeau, 2005, p.24), le recours à l'affectivité ou l'expression d'une émotion dans n'importe quel acte langagier est l'une des voies privilégiées pour toute personne qui a une intention d'influencer l'autre ou tout simplement le persuader. Donc, il est possible de dire que l'affectivité est pratiquement présente dans tout acte langagier ayant pour objectif l'influence d'autrui. Mais la question qui se pose est : comment cette affectivité se manifeste dans le discours ?

Rappelons-nous que le discours est un acte langagier qui implique la présence d'un locuteur et d'un allocataire, dont l'objectif est d'influencer ce dernier. Quant à l'inscription de l'émotion, elle se manifeste de différentes manières et par le biais de plusieurs unités et formes linguistiques.

L'émotion dans le discours s'exprime différemment [...] le niveau lexical : l'émotion se marque par la présence du lexique des « états d'âmes », elle nécessite un appareillage lexical constitué des noms affectifs et leurs dérivés verbaux, adjectivaux et adverbiaux, [quant au] niveau syntaxique : l'exclamation et la phrase exclamative traduisent les forts ressentis du locuteur... (Gouaich, 2016, p.174).

Dans une même conception, Amossy (2009,196) affirme que « les émotions se disent dans les procédés syntaxiques qui comprennent, l'ordre des mots, les phrases exclamatives, les interjections. Ils peuvent fonctionner à ce titre comme des « pathèmes »

A ce propos, l'expression de l'émotion se manifeste dans le discours par l'usage des formules différentes, telles que les mots ou le lexique affectif, les formes syntaxiques comme la phrase exclamative, qui sont produits implicitement ou explicitement par un énonciateur et reçus bien évidemment par un énonciataire.

Parmi plusieurs unités permettant l'inscription de l'émotion dans le discours, Kerbrat-Orecchioni (2000), met l'accent sur les deux catégories de la modalité qui sont à la fois la catégorie des affectifs dont le locuteur peut exprimer son engagement émotionnel sans qu'il y ait un jugement de valeurs, voire les axiologiques qui permettent à l'énonciateur d'exprimer à la fois ses émotions et ses jugements de valeurs c'est-à-dire des parties du discours qui peuvent être à la fois affectives et axiologiques et qui sont implicitement ou explicitement marquées.

Catherine kerbrat-orecchioni « passe ensuite en revue la manière dont s'effectue l'inscription de l'émotion en langue. Très, globalement l'émetteur verbalise une émotion (sincèrement éprouvée ou non) par des marqueurs que le récepteur doit se doit décoder en subissant les effets émotionnels (k .o., 2000, P59) ces marqueurs peuvent être repérés grâce aux catégories sémantiques de l'affectif et de l'axiologique, tout en notant que ces deux catégories sont distinctes puisque on peut exprimer une émotion qui ne comporte pas de jugements de valeur » (Amossy, 2009, p.196).

Sachant que le discours politique, entre autre, est ce produit linguistique caractérisé par une complexité parce qu'il émerge dans des circonstances si particulières et si complexe et s'inscrit dans un domaine qui se particularise par un certain flou, une dissimulation ou tout simplement le mensonge et la manipulation, à chaque fois que le sujet politique parle visent

volontairement à convaincre, persuader et adhérer un allocataire précis, tout comme l'écrivain, à une thèse ou une attitude bien déterminée.

A l'instar des différents actes langagiers qui verbalisent des émotions par des l'usage des formes différentes, le sujet politique, lors de la mise en place de son discours, exprime des émotions par le lexique affectif qui expriment des états d'âmes différents comme « l'angoisse », « la colère », « la pitié » la « joie » et la syntaxe exclamative, voire des formes non linguistiques telles que les mimiques et la gestuelle.

Puisque le discours politique est un acte langagier qui vise d'influencer et une adhésion de l'autre, le sujet politique fait appel à la raison et à l'émotion, en faisant appel pas seulement à la rationalité mais aussi au côté psychologique de l'auditoire « la mise en scène du discours politique oscille entre l'ordre e la raison et de la passion » (Charaudeau, 2005, p.40), à ce propos, le discours politique est amalgame de rationalité et d'affectivité autrement dit, du logos et du pathos selon la rhétorique aristotélicienne.

Rafael Micheli (2014) mentionne dans son ouvrage « les émotions dans le discours » que parmi les études des émotions dans le discours on trouve ceux qui s'articulent sur le lexique affectif et son inscription dans le discours, ce domaine d'étude a connu depuis quelques années un épanouissement spectaculaire. De façon générale, il s'agit de se focaliser sur des unités lexicales qui dénotent des états, des processus ou des qualités de la vie affective.

Il est à préciser dans ce contexte que l'étude des émotions dans le discours n'est pas d'une étude psychologique mais il s'agit plutôt d'une étude linguistique d'un phénomène psychologique qui émerge dans tout acte langagier comme le discours politique à titre exemple.

Conclusion

La mise en place du discours politique ou de n'importe quel autre genre est souvent intentionnée, à chaque fois que le sujet politique prononce son discours, il vise volontairement une influence de son auditoire. Mais ce qui fait la différence entre ce genre et les autres genres du discours c'est son inscription dans un domaine assez complexe ayant comme résultat le discours politique qui est également considéré comme un phénomène linguistique assez compliqué et difficile à comprendre ou à maîtriser.

Partie pratique : analyse du corpus

Chapitre 1

Les marqueurs de la subjectivité dans le discours

Introduction

« Les marqueurs de la subjectivité dans le discours » est l'intitulé du premier chapitre constitutif de la partie pratique. Puisque notre travail s'inscrit dans le domaine de la subjectivité du langage nous nous penchons, de prime abord, sur une analyse des indices énonciatifs émergeant dans le discours, qui sont envisagés comme des moyens à travers lesquels l'énonciateur se pose comme sujet.

1. La présentation du corpus

Notre corpus est composé de deux discours de l'ex président Abdelaziz Bouteflika, produits dans des occasions et des circonstances particulières. La première allocution est destinée aux femmes algériennes à l'occasion de la journée mondiale de leurs droits, le Vendredi 10 Mars 2000 à Alger, quant à la seconde, elle est destinée à la Nation, le samedi 29 Mai 1999 à l'occasion de son investiture comme président de la république.

Discours01 : l'ex président de la république adresse un message aux femmes algériennes le 10 mars 2000 à Alger à l'occasion de la journée mondiale de leurs droits. Il rappelle les souffrances et les tragédies vécues par les femmes algériennes pendant la décennie noire, dans la mesure où dans cette l'époque cette classe a été marginalisée dans la société algérienne, le locuteur a promis ces concitoyennes d'une amélioration immédiate de leur situation sociale.

Discours02 : est produit le 29 mai 1999 à Alger par Abdelaziz Bouteflika à l'occasion de l'investiture pour la première fois comme président de la république. Il présente dans ce discours les répercussions néfastes de la crise nationale sur la communauté algérienne et leur retombés sur le marché économique du pays. Il avance également que son projet de concorde civile est sauveur de la nation.

2. Le choix et la motivation

Puisque notre travail de recherche a pour objet l'analyse du discours politique, nous avons choisi deux allocutions de l'ex président de la république Abdelaziz Bouteflika. Les discours en question sont collectés à partir du site de la présidence algérienne www.elmouradia.dz. Le choix de ces discours constitutifs du corpus d'analyse n'est pas aléatoire. Parmi le nombre infini des discours et des déclarations présents en ce site, nous avons sélectionné ces deux discours en particulier pour plusieurs raisons. Premièrement, ils sont parmi les premiers discours et messages de la personnalité comme étant président de république, quant au motif primordial et motivant de ce choix est l'inscription et la production de ces deux allocutions

politique (1999-2000) dans un contexte particulier pour l'Algérie et les algériens est celui de la décennie noire.

3. La méthodologie de la recherche

En vue d'analyser les discours politiques en questions, nous avons opté pour l'approche énonciative fondée par le linguiste E .Benveniste, dont l'objectif est d'étudier la subjectivité du langage et précisément la subjectivité affective dans le discours politique. Cette dernière permet au locuteur d'exprimer ses émotions par rapport à une situation. Au delà de l'expression d'une émotion par des moyens discursifs précis, l'ex président de la république A. Bouteflika vise une influence sur les comportements et les opinions des femmes algériennes dans le premier discours et du peuple dans le second.

Quant à la démarche suivie, nous tenons ,de prime abord, à repérer, à catégoriser et à analyser les marqueurs énonciatifs notamment les indices de personnes par lesquels le locuteur se manifeste dans les deux discours présidentiels, voire les indices spatio-temporels qui permettent la contextualisation des allocutions dans un moment et un espace bien déterminé.

Après avoir achevé cette première partie de l'analyse, nous procéderons à un repérage, à une classification et à une interprétation des formules linguistiques exprimant un engagement émotionnel du locuteur notamment les modalités affectives et les modalités de phrase, voire leur rapport avec le contexte de production.

4. L'analyse des indices énonciatifs

Il est à préciser que tout au long de cette analyse, nous désignons le signe (D1) pour le discours produit à l'occasion de la journée de la femme en 2000, le signe (D2) pour le discours de l'investiture en 1999 et (L) pour la ligne ou se trouve l'unité lexicale (déictique ou modalisateur).

Dans ces discours nous avons relevé les marqueurs de la subjectivité du locuteur, qui sont présentés comme suit :

4.1. Les déictiques

Les déictiques, selon J .Dubois et al (1994), recouvrent l'ensemble des unités qui prennent de référence et de signification que dans et par rapport à la situation d'énonciation à savoir :

4.1.1. Les indices de personnes

Les indices de personnes sont les premiers éléments par lesquels le locuteur se pose comme sujet, autrement dit être subjectif. Nous rappelons que cette catégorie se divise en deux sous catégories :

-**Les pronoms personnels** sont les unités linguistiques qui dénotent dans le discours l'énonciateur « je » et l'énonciataire « tu » (embrayeurs) et le référent « il ».

-**Les pronoms possessifs**, sont « des adjectifs ou des pronoms indiquant que les êtres ou les objets auxquels ils s'ajoutent (adjectifs) ou dont ils représentent le nom (pronom) appartiennent à quelqu'un ou à quelque chose. » (J, Dubois et al.1994 :373).

Les indices de personne désignent souvent les intervenants qui participent à la communication qui sont à la fois le locuteur et l'allocutaire.

• 4.1.1.1. Le pronom personnel « je »

- a) « **Je** remercie les organisatrices de votre rencontre qui **m'**ont invité à y prendre la parole. »(D1 : L1)
- b) « **J'**ai estimé qu'il est opportun pour **moi** d'apporter une contribution qui pourrait être, toutefois, en deçà de ce que **je** pense qu'elle devrait être. »(D1 :L24)
- c) « **Je** n'ignorais pas les attentes légitimes de la collectivité nationale, comme vous connaissez, tous, la profondeur et les dimensions multiples de la crise qui meurtrit le pays» (D2 : L2)
- d) « En **m'**adressant à vous pour la première fois depuis ma prise de fonction » (D2 :L2)

Ces deux allocutions constitutives du corpus sont produites par le même locuteur qui se pose immédiatement comme sujet par l'emploi du pronom personnel « je ».

À chaque fois que le pronom « je » émerge en D1 et D2, il dénote l'ex président de la république A. Bouteflika, C'est-à-dire que le locuteur est subjectif. Cette manifestation du pronom « je », n'exclut pas l'émergence d'autres pronoms personnels COD et COI tels que « moi », « m' » ayant toujours comme référence l'énonciateur en question.

4.1.1.2. Les pronoms possessifs « ma », « mes », « mon »

- a) « Il ne serait pas outrepassé de **ma** part d'affirmer, mesdames, que l'attitude qui est la votre, fait bel et bien de notre pays un bastion de la résistance à l'injustice et de l'agression. »(D1 : L8)

- b) « En cette circonstance, j'adresse **mes** salutations chaleureuses à tout les algériens. »(D1 : L91)
- c) « Aussi vous demanderai-je d'assurer avec constance votre soutien à la mise en œuvre de cette vaste entreprise [...] fidele à **mon** engagement et au mandat du peuple » (D2 : L132, 133,134)

En grammaire traditionnelle, les possessifs sont utilisés pour désigner la possession et l'appropriation de l'objet. Dans ces deux discours, les pronoms « ma », « mon » et « mes » sont parmi les marqueurs de la subjectivité du sujet parlant, ils renvoient à l'ex président de la république, donc, ils sont souvent en rapport étroit avec le « je ».

4.1.1.3. Le pronom personnel « nous » et les possessifs « nos », « notre »

Les pronoms désignant le locuteur ne se limitent pas à l'usage des pronoms préalablement cités, au contraire, la manifestation du pronom personnel « nous » et les pronoms possessifs « notre », « nos » en (D1) et (D2) est très fréquente, le même énonciateur procède dans certains contextes à un emploi de ce pronom au lieu du « je », par exemple :

- a) « En Algérie, **nous** sommes une société d'homme et de femmes comme les autres » (D1 : L73)
- b) « Homme et femme en Algérie, **nous** avons en commun une référence authentique [...] pour la protéger des errements et des déviations » (D1 : L257, 258,259)
- c) « Voyons où **nous** ont conduit certaines politiques irréfléchies » (D2 : L20)
- d) « Il importe que **nous** nous remettions en cause et que **nous** nous enrichissons, assurés de ce que **nous** sommes et forts de ce **nous** voulons » (D2 : L203, 204, 205)

Le pronom « nous » est considéré comme une forme ambiguë, selon plusieurs linguistes, il est considéré dans la plupart des cas un « nous » inclusif. Ces discours n'échappent pas à la norme, le pronom en question, réfère dans la plupart des cas au locuteur et à l'allocataire, il inclut dans le premier discours l'ex président et les femmes algériennes, quant au second discours c'est l'ex président et le peuple algérien, le « je » et le « tu pluriel » donnent « nous ».

A l'instar des pronoms « mes » « ma » « mon », le locuteur met en place les pronoms possessifs « nos » « notre » qui sont également en rapport avec le pronom « nous »

- a) « En cette circonstance, j'adresse mes salutation chaleureuses à toutes les femmes algériennes, **nos** mères, **nos** épouses, **nos** sœurs, **nos** filles, cette moitié de la nation qui consiste le socle de sa cohésion » (D1 : L91, 92, 93)
- b) « Gloire à **nos** valeureux martyrs ! » (D2 : L586)
- c) « Et seulement par là que nous pourrons valoriser **notre** identité et enrichir la personnalité nationale dans toutes les dimensions qu'a forgées **notre** Histoire » (D2 : L245, 246)

Les pronoms « nos » et « notre » ont le la même signification que celle du pronom personnel « nous », ils sont considérés comme des formes linguistique qui désignent à la fois le locuteur et l'allocutaire.

4.1.1.4. Le pronom personnel « vous »

- a) « Aussi **vous** demanderais-je d'être indulgentes et de m'excuser si ma contribution **vous** paraît éloignée des préoccupations que chacune de **vous** a pu exprimer et à considérer comme étant la priorité des priorités. »(D1 :L82, 83, 84, 85)
- b) « Je voudrais, devant **vous**, m'associer et associer la nation entière à cette célébration symbolique » (D1 : L87, 88)
- c) « Je veux **vous** faire part de certaines décisions que j'ai prises et d'orientations que j'ai fixées » (D2 : L5, 6)
- d) « Lorsque **vous** m'aviez témoigné votre confiance en m'élisant à la présidence de la république » (D2 : L1).

A chaque fois que le locuteur se pose comme sujet, il implante l'autre devant lui, étant donné que l'allocutaire dans les deux discours renvoie à un ensemble d'individus et non pas une seule personne, dans le premier discours le public est les femmes algériennes, et dans le second est le peuple dans son intégralité, le locuteur utilise le pronom « vous » au lieu du pronom « tu ».

Donc, le « vous » dénote dans la première allocution les femmes algérienne et dans la seconde le peuple algérien.

4.1.1.5. Les possessifs « vos », « votre », « la vôtre »

- a) « Il ne serait pas outre-cuident de ma part d'affirmer, mesdames, que l'attitude est **la vôtre**, fait bel et bien de notre pays un bastion de la résistance à l'injustice et de l'agression. »(D1 : L8, 9, 10)

- a) « C'est pourquoi j'ai suivi avec grand intérêt **vos** débat les luttes de la femme » (D1 : L43)
- b) « J'ai indiqué dans le programme que j'avais soumis à **vos** appréciation » (D2 :L123)
- c) « Je me déclare résolu, avec l'aide de Dieu et **la vôtre**, à poursuivre sans ménager mes effort ni relâcher ma détermination » (D2 : L134, 135)
- d) « J'ai censé suivre **vos** riches débats pour y insérer mon point de vue en toute liberté et en toute démocratie » (D1 : L81, 82)

Cependant, les pronoms possessifs mis en valeur dans les exemples au dessus sont utilisés par l'ex président de la république pour désigner son public car il s'agit, comme le cas du « vous », d'un groupe de personnes.

Les indices de personnes, pronoms possessifs ou pronoms personnels émergeant dans le discours, ne sont utilisés que pour désigner le sujet politique, son public ou autre lorsqu'il s'agit du référent « il ».

4.1.2. Les indices spatio-temporels

Les indices spatio-temporels constituent une sous catégorie des déictiques, ils réfèrent au lieu et au temps de l'énonciation, ils permettent la localisation du discours dans un contexte spatio-temporel bien déterminé.

Les deux allocutions constitutives du corpus sont produites, en effet, dans un contexte spatial identique qui est Alger, mais dans un contexte temporel divergent, la première est produite vendredi 10 Mars 2000, alors que la seconde a eu lieu samedi 29 Mai 1999.

4.1.2.1. L'adverbe « ici »

- a) « Certes, des pesanteurs, des restrictions mentales, des préjuges et des comportements égoïstes se manifestent et contribuent, **ici** et **là** à travers le pays » (D1 :206, 207)
- b) « C'est pourquoi j'ai suivi avec grand intérêt votre débat sur les luttes de la femme **ici** et **ailleurs** » (D1 : L43, 44)
- c) « Au point de vouloir faire, **ici** et **là**, en appeler à l'étranger comme arbitre de nos dissensions » (D2 :L25)
- d) « l'heure est venue de mesurer, au regard de ces enjeux, la vanité et tout le dérisoire des appréhensions ressenties **ici** et **là**, de dépasser les pesanteurs et les controverses stériles. » (D2 :L192, 193, 194)

L'adverbe « ici » est parmi les indices spatiaux qui ont une fréquence d'utilisation dans les allocutions ayant comme référence le lieu de la production du discours, cet adverbe ne prend pas de signification ou de référence que dans la situation d'énonciation c'est-à-dire, « ici » signifie l'endroit où se trouve l'énonciateur, il est déictique.

Dans les énoncés repérés des deux discours, l'adverbe « ici » ne dénote pas précisément le lieu où se trouve le locuteur.

4.1.2.2. Les temps verbaux

Quant aux indices temporels, E. Benveniste repartit les temps verbaux en deux : les temps du récit ou l'histoire et les temps du discours, ces derniers s'articulent autour du présent de l'énonciation qui réfère au moment de l'énonciation ou de la production du discours.

- a) « Je **remercie** les organisatrices de votre rencontre qui m'ont invité à y prendre la parole » (D1 :L1, 2)
- b) « Ce mouvement est, en tout état de cause, inéluctable et je le **dis** sincèrement alors même que je **suis** conscient du reproche qui m'est fait quant à l'absence de femme au gouvernement » (D1 :139,140)

Ainsi, la dominance du présent de l'énonciation n'exclut pas la manifestation d'autres temps verbaux comme le passé composé, le futur et même le conditionnel qui exprime le doute du locuteur et l'éventualité.

- c) « C'est parce qu'il est authentique et reconnu comme tel, que ce gigantesque mouvement d'émancipation **a recueilli** le très large consensus de la nation » (D1 :L167, 168)
- d) « Je suis persuadé que vous **ferez** preuve d'indulgence à l'égard d'une opinion qui ne serait être une vérité d'Évangile » (D1 :L30, 29)
- e) « Il ne **serait** pas outrepassant de ma part d'affirmer, mesdames, que l'attitude qui est la votre, fait bel bien de notre pays un bastion de la résistance à l'injustice et de l'agression » (D1 :8, 9,10)

Donc, le présent de l'énonciation est le temps le plus dominant dans la première allocution produite à l'occasion de la journée mondiale de la femme, le vendredi 10 Mars 2000.

Rappelons-nous que la répartition des temps verbaux d'Emile Benveniste a connu beaucoup de critiques, le temps de l'énonciation ne se limite pas seulement au présent, selon

A, Petit-Jean, le passé composé est aussi un autre temps verbal qui peut être soit un temps discursif ou historique, c'est le cas du second discours où les verbes conjugués au passé composé dominant le plus.

- a) « Je veux vous faire part de certaines décisions que j'**ai prises** et orientations de j'**ai fixées** »(P1)
- b) « Voyons la régression que nous **avons subie** sur tout les plans de notre vie économique et sociale. »(P2)
- c) « C'est pourquoi j'**ai décidé** pour la mise en œuvre de ce dessein, comme pour les dossiers décisifs du renouveau national »(P5)
- d) « C'est pourquoi j'**ai ordonné** que soit approfondie la réflexion sur ce point, préalablement à sa présentation à la sanction du Parlement. »(P10)
- e) « Je **déclare** solennellement à la nation que l'heure est venue de cette réforme véritable de l'école et du système d'enseignement. »(P6)
- f) « Dans ce cadre, je **veux** affirmer que la nation a besoin, a crucialement besoin de ses élites. »(P8)

Dans ce discours (D2), il existe des verbes au présent de l'énonciation parce que le discours est produit à un moment précis (1999) mais les verbes conjugués au passé composé sont les plus fréquents, comme il est mentionné au dessus.

Cette dominance est justifiée par le fait qu'A, Bouteflika rappelle des faits déjà vécus par les algériens et les algériennes.

4.1.2.3. Les adverbes « maintenant », « aujourd'hui », « hier » et « demain »

A l'instar du présent de l'énonciation et du passé composé, émergent des adverbes et des locutions adverbiales ayant comme dénotation le temps de la production des discours présidentiels.

- a) «Les femmes algériennes prennent **aujourd'hui** une part déterminante dans la vie associative et de plus en plus significative dans la vie politique » (D1 :L37, 38)
- b) L'ex président de la république parle dans cet énoncé d'une réalité sociale qui concerne les femmes algériennes et leur statut dans la communauté algérienne.
- c) « Elle m'engage **aujourd'hui** et **demain** en tant que citoyen algérien imbu de conviction qui ne peuvent se dissocier des constantes nationales » (D1 :L272, 273,274)

Par l'usage de ces adverbes, le locuteur montre que ses actions actuelles et futures seront pour l'amélioration de la situation de la femme algérienne.

- a) « Depuis de longues, de trop longues années, **maintenant**, notre pays est en proie à de dures épreuves » (D2 :L14)

L'adverbe « maintenant » est utilisé de la part du locuteur pour présenter un état de lieu ou une situation actuelle du pays.

- b) « Je veux affirmer, au nom de la collectivité nationale, sa considération [...] de la sécurité et des patriotes d'**hier** et d'**aujourd'hui** » (D2 :L)

Ces indices temporels n'ont pas de signification que dans le contexte dans lequel ils sont émis, et par rapport à un temps pris comme référence, lorsque l'ex président de la république utilise dans le premier discours les adverbes : « aujourd'hui » et « demain », c'est seulement par rapport à un temps bien défini, celui de vendredi 10 mars 2000 et lorsque il dit dans le second discours, « maintenant », « hier » et « aujourd'hui », c'est par rapport à samedi 29 mai 1999.

4.2. L'analyse des modalisateurs

Les modalisateurs dans le discours peuvent être de plusieurs espèces : verbes, adverbes, adjectifs, substantifs et même locutions, selon A, Blanchet (2003:42), ces unités sont considérées comme la manifestation intra-discursive de la modalisation et qui renvoient aux entités sémantiques : les modalités. Les modalisateurs permettent au locuteur d'exprimer le degré de certitude, l'opinion et la probabilité, l'évaluation, le jugement et l'émotion, nous allons regrouper les modalisateurs selon les catégories sémantiques des modalités suivantes :

4.2.1. Les modalités logiques

Rappelons-nous que la modalité logique est cette classe sémantique qui recouvre des unités de différentes natures, elle permet d'exprimer la certitude, le doute, l'obligation et le nécessaire. Les exemples ci-dessous illustrent bien cette classe de modalités.

- a) « Les difficultés économiques et leurs conséquences négatives pour tous, hommes et femmes, et **sans doute** plus encore pour les femmes » (D1 :192,193)
- b) « **Je suis persuadé** que vous ferez preuve d'indulgence » (D1 :L29).

Les unités mises en valeur dans les exemples préalablement cités, sont mises en place par l'ex président de la république pour exprimer sa certitude, elles ont comme équivalent « je suis certain », « certainement ».

- a) « J'ai estimé qu'il était opportun pour moi d'apporter une contribution qui **pourrait** être, en deçà de ce que **je pense** qu'elle devrait être » (D1 :L24, 25).

Dans cet exemple, le verbe « pouvoir » est conjugué au mode conditionnel. En tant que verbe de modalité, il exprime la possibilité d'être et la capacité de faire, en ce qui concerne le conditionnel, il est le mode verbal du doute et de l'éventualité. Quant au verbe « je pense », il est un verbe d'opinion qui exprime une incertitude.

- a) « **Il est impératif** de dialoguer » (D1 :L56)
- b) « à cet égard, s'**il est impératif** d'assurer aux agriculteurs les moyens [...] **il est non moins indispensable** de garantir en toutes circonstances et elles peuvent être multiples... » (D2 :L329, 332)
- c) « Elles **doivent nécessairement** prendre place dans le cadre de cette éthique » (D1 :L216, 217)
- d) « La démarche d'ensemble, quant à elle, **devra** être globalement réfléchies » (D2 :L143, 144)
- e) « nous **devrons** dans un prolongement tout naturel, l'appliquer aux domaines de la culture. » (D2 :L241, 242)

« Il est impératif », « il est non moins indispensable » et l'adverbe « nécessairement » expriment la nécessité de faire. Quant au verbe de modalité « devoir », il est constamment utilisé de la part de l'ex président de la république pour exprimer une obligation, il est l'équivalent d' « il est obligatoire », « obligatoirement ».

4.2.2. Les modalités évaluatives

Les modalités évaluatives recouvrent de différentes parties du discours présidentiel, les évaluatifs peuvent être :

4.2.2.1. Adjectifs évaluatifs

- a) « Au-delà de cette réalité de la vie active du pays [...] des pesanteurs sociologiques, viennent confirmer le **formidable** potentiel » (D1 :141, 142, 143).

- b) « C'est par ce qu'il est authentique et reconnu comme tel, que ce **gigantesque** mouvement d'émancipation a recueilli le très large consensus de la nation » (D1 :L167)
- c) « Les tâches à réaliser dans cette perspective sont **immenses** » (D2 :L131)

Par l'usage des adjectifs « gigantesque » et « immense » qui ont une valeur évaluative, le sujet politique a exprimé un jugement appréciatif de l'objet dénoté. Quant à l'adjectif « formidable », il est d'une valeur affectivo-axiologique parce qu'il exprime de la part de l'ex-président de la république à la fois un jugement de valeur et une émotion.

4.2.2.2. Adverbes évaluatifs

- a) « Faut-il, pour s'en convaincre, évoquer les figures prestigieuses qui [...] ont incarné **héroïquement** les vertus de courage » (D1 :L95, 96).

L'adverbe « héroïquement » exprime un jugement appréciatif parce qu'il est dérivé du substantif « héro » qui est intrinsèquement substantif appréciatif.

4.2.2.3. Substantifs évaluatifs

- a) « Je le déclare nettement l'Etat est **malade** » (D2 :116)

« Malade » est une unité intrinsèquement substantif, elle exprime, d'une part une description parce qu'elle a la fonction d'attribut, et d'autre part, une évaluation négative ou dépréciative de l'état par l'ex-président A. Bouteflika, comme l'exemple de C, Kerbrat-Orecchioni (1999 :83) «c'est un imbécile.»

4.2.2.4. L'évaluation de formes comparatives

Ces deux extraits de la première allocution montrent une évaluation est de structures comparatives.

- a) « Il est **plus lourd** de conséquence **que** les insuffisances des lois et leur application » (D1 :L199, 200)
- b) « Confiant que je suis en ce que la femme est **plus encline que** l'homme à la démocratie » (D1).

Cependant, les modalisateurs ne permettent pas seulement à l'énonciateur d'exprimer ses opinions, ses appréciations ou ses dépréciations, mais aussi son engagement émotionnel par l'usage d'un lexique affectif qui recouvre de différentes parties du discours.

4.2.3. Les modalités affectives

Les modalités affectives sont présentes dans les deux discours, elles se réalisent par des unités lexicales affectives divergentes comme les verbes, les adverbes, les adjectifs et des substantifs.

- a) « Une politique génératrice d'**amour**, de **concorde** et de paix au profit de tous » (D1 :L17)
- b) « Faut-il évoquer, plus près de nous encore, en des heures particulièrement **tragiques** de la vie de la nation » (D1 :L110)
- c) « Et comment ne pas évoquer dans ce chapitre le **drame** du logement avec la cohorte de frustrations, d'exposition aux misères sociales » (D2 :477)
- d) « L'économie de bazar comme on dit, et qui, **hélas**, a pris fortement corps dans les comportements et les mentalités » (D2 :L272).
- e) « Ceux-ci passent par l'adaptation aux exigences multiples, complexe et combien exaltantes d'un monde entraîné dans un mouvement [...] de plus en plus **impitoyablement** ses retardataires. » (D2 :L185)
- f) « Ce qui me donne, tout d'abord, l'opportunité de **souhaiter** la bienvenue en Algérie aux participantes étrangères. » (D1 :L2, 3)

Les unités affectives « tragiques », « drame », « hélas » et « impitoyablement » que l'ex président utilise dans son discours expriment son engagement émotionnel par rapport à une période vécue par les algériens, et qu'il a qualifiée comme une phase tragique et dramatique, quant aux mots « amour », « concorde » et « souhaiter », l'ex président A. Bouteflika montre que son projet d'amour et de concorde, à l'aide du peuple, rendra l'Algérie prospère et sereine. Cette mise en place de ces unités affectives est intentionnelle, le locuteur vise l'adhésion de son allocataire.

Conclusion

D'après l'analyse que nous avons faite, l'ex président A. Bouteflika s'inscrit dans son discours en tant que locuteur, et implante son allocataire en utilisant des indices de personnes divergents, ainsi il exprime des obligations, des jugements, des évaluations et des émotions par le biais de différentes catégories de modalisateurs notamment les modalités affectives auxquelles nous y reviendrons avec plus de détails dans le second chapitre.

Chapitre 2

L'affectivité dans le discours politique

Introduction

Dans ce second chapitre, consacré à l'analyse du corpus intitulé «analyse de l'affectivité dans le discours politique », nous nous attelons à une analyse des indices et moyens à travers lesquels le sujet politique exprime ses émotions dans les discours, en mettant l'accent sur les deux catégories de modalités à savoir les modalités d'énoncé précisément les modalités affectives, et les modalités d'énonciation.

1. L'expression de l'affectivité par l'usage des modalités affectives (lexique affectif)

Pour C. Kerbrat-Orecchioni, les modalités se répartissent en deux catégories : les modalités affectives et les modalités évaluatives, appelées également **subjectivèmes**. Dans notre travail, nous mettons l'accent sur les unités affectives qui nous permettent de mettre en lumière la manière dont les émotions se manifestent dans les discours constitutifs de notre corpus d'analyse.

Après une lecture approfondie de ces discours, nous avons repéré les unités lexicales affectives suivantes :

1. 1. La catégorisation des unités affectives présentes dans les allocutions

1.1.1. Les substantifs affectifs

- a) « C'est là un **honneur** qui peut être mérité ou non. Cependant, mon attachement à ce cher pays me laisse penser, en toute humilité, que c'est là une question aujourd'hui dépassée. » (D1 : L10, 11)
 - b) « Une politique génératrice d'**amour**, de **concorde** et de paix au profit de tous. »(D1 : L16, 17)
 - c) « Nonobstant les **sentiments** d'amicale **affection** et de respect que je partage réciproquement avec celles qui animent avec un succès remarquable cette Association. » (D1 : L19, 20)
 - d) « Mais je ne puis que tenir compte des données nationales, des préoccupations des uns et des autres, de la diversité des **sensibilités**. » (D1 : L27)
-

- a) « Elles ne sont ni enclines à l'abdication, ni portées à se plier aux entreprises de ceux et celles qui font commerce de la **tragédie** nationale en incitant à l'extrémisme, à la violence et à la discorde. » (D1 : L186, 187, 188)
- b) « J'adresse mes salutations chaleureuses à toutes les Algériennes, nos mères, nos épouses, nos sœurs, nos fille [...] le réceptacle profond de ses **douleurs** et de ses espoirs et un ressort irremplaçable pour les progrès à accomplir. » (D1 : L91, 94)
- c) « A cette crise profonde et douloureuse à laquelle la femme a payé, dans son sang, dans sa pudeur, dans ses **affections** et son humanité un terrible tribut. » (D1)
- d) « Cependant, il est vain de poser les problèmes d'une manière qui suscite affrontements et violence, et donc la **discorde** et la division. » (D1 : L64)
- e) « Maintenant, notre pays est en proie à de dures épreuves, marquées par le déchainement des démons de **la haine** et de la division, **la détresse** de larges couches de la population » (D2 : L14, 15)
- f) « Comment exprimer toute **l'horreur** de ces actes d'une barbarie inouïe ? Comment mesurer **les douleurs** ? » (D2 : L 28, 29)
- g) « A ces familles traumatisées, ravagées dans leur honneur et dans leur **affection** ? Comment soulager **ces souffrances**, comment les apaiser jamais ? Et faut-il que, sans fin, dans notre pays bien-aimé, **la douleur** et la mort appellent la mort et la désolation ? » (D2 : L32, 33)
- h) « J'ai longtemps célébré **la fierté** de notre grand peuple » (D2 : L223, 224)
- i) « Et comment ne pas évoquer dans ce chapitre **le drame** du logement avec la cohorte de frustrations, d'exposition **aux misères** » (D2 : L477, 478)
- j) « Car **le malheur**, je veux l'assurer mes chers compatriotes, n'est pas notre fatalité » (D2 : L)

D'un point de vue morphologique, les substantif subjectifs et précisément affectifs repérés dans ces deux discours (1999/2000) peuvent être considérés comme des dérivés soit de verbes et d'adjectifs, soit des mots intrinsèquement substantifs. Dans ce cas, le nom « tragédie » est dérivé de l'adjectif « tragique », « la haine » du verbe « haïr », « amour » du verbe « aimer », « la fierté » de l'adjectif « fier » à titre d'exemple.

Ces substantifs affectifs varient entre des unités mélioratives et d'autres péjoratives, pour les substantifs négatifs, l'ex président les a utilisés pour refléter son mécontentement face à la dégradation sociale, économique et politique que le peuple algériens et le pays ont connues.

Quant aux substantifs positifs, ils dénotent le projet de la concorde civile que le locuteur a mis en place et expriment son optimisme, parce que selon lui, ce projet va améliorer la

situation sociale en marquant une transition de la division et la séparation à l'amour et la concorde.

1.1. 2. Les adjectifs affectifs

Cette catégorie des unités subjectives recouvre également des adjectifs subjectifs affectifs.

- a) «Ce qui me donne, tout d'abord, l'opportunité de souhaiter la bienvenue en Algérie aux participantes étrangères, de leur adresser un salut **cordial** et de remercier toutes celles, qui, nombreuses parmi elles, ont manifesté un intérêt constant et sincère pour notre pays et lui ont témoigné leur solidarité aux moments difficiles de ses luttes et de sa marche **douloureuse** vers le progrès. »(D1 : L2, 6)
- b) « Faut-il évoquer, plus près de nous encore, en des heures particulièrement **tragiques** de la vie de la nation. »(D1 : L110)
- c) « En cette circonstance, j'adresse mes salutations **chaleureuses** à toutes les Algériennes. »(D1 : L191, 192)
- d) « Ces centaines de milliers de lycéennes, ces étudiantes, supérieures parfois numériquement aux jeunes gens en dépit des pesanteurs sociologiques, viennent confirmer le **formidable** potentiel. »(D1 : L141, 142, 143)
- e) « Et aujourd'hui, alors que le monde entre dans une ère de compétition **impitoyable** fondée, essentiellement, sur le savoir et la technique. »(D1 : L144,145)
- f) « Les valeurs de justice et de solidarité de la **glorieuse** Révolution de Novembre n'ont pas été complètement anéanties » (D2 : L140, 141)
- g) « Le second volet **douloureux** de la crise que nous vivons, ce sont nos difficultés économiques et leurs conséquences sociales » (D2 : L260, 261)
- h) « Car le malheur, je veux l'assurer mes **chers** compatriotes, n'est pas notre fatalité » (D2 : L577,578)
- i) « Gloire à nos **valeureux** martyrs ! »(D2 : L186)

En grammaire, les adjectifs sont utilisés pour qualifier des situations et des faits, dans ce contexte, les adjectifs affectifs expriment un engagement émotionnel du locuteur qui, par l'usage de l'adjectif « cordial », « chaleureuses », « chers », exprime sa joie à l'occasion de son invitation pour la participation à la célébration de la journée internationale de la femme. En revanche, le locuteur n'hésite pas à mettre en place des adjectifs affectifs tels que « tragiques », « douloureux » qui renvoient à la violence et à la division qu'a vécu le pays pendant ces années noires.

1.1.3. Les verbes affectifs

- a) « Ce qui me donne, tout d'abord, l'opportunité de **souhaiter** la bienvenue en Algérie aux participantes étrangères. » (D1 : L2, 3)
- b) « Je suis **persuadé** que vous ferez preuve d'indulgence à l'égard d'une opinion qui ne saurait être une vérité d'Évangile. » (D1 : L29, 30)
- c) « Je **voudrais**, devant vous, m'associer et associer la nation entière à cette célébration symbolique. » (D1)
- d) « Qui ont œuvré à maintenir et à transmettre les valeurs et les traditions séculaires sans lesquelles se délite le sentiment d'appartenance commune, **se brise** le ressort de la solidarité. » (D1)
- e) « Les préoccupations profondes de la collectivité, aujourd'hui [...] hommes et femmes, et sans doute plus encore pour les femmes, qui **souffrent** le plus de privations, de marginalisation et d'exclusion. » (D1 : L191, 194)

Les verbes mis en valeur sont utilisés par le locuteur en vue de traduire ses émotions par rapport aux souffrances des algériens comme l'usage du verbe « souffrir », « se briser », ainsi le verbe « vouloir » est utilisé pour exprimer la volonté de l'ex président et son vouloir faire pour l'amélioration des circonstances de vie.

1.1.4. Les adverbes affectifs

- a) « Ceux-ci passent par l'adaptation aux exigences multiples [...] et qui condamne de plus en plus **impitoyablement** ses retardataires » (D2 : L182, 185)

1.1.5. Les interjections affectives

- a) « Mais j'évoquerai seulement ici le phénomène de déscolarisation qui se développe, **hélas**, depuis plusieurs années et qui touche principalement les filles, particulièrement dans les campagnes. » (D1 : L196, 197).
- b) « L'économie de bazar comme on dit, et qui, **hélas**, a pris fortement corps dans les comportements et les mentalités » (D2 : L272)

Dans le premier exemple, « Hélas » est une interjection, par laquelle l'ex président exprime son regret par rapport à la dispersion de deux phénomènes dans cette époque, qui sont la déscolarisation entre les femmes et l'économie de bazar.

Les unités affectives mises en place par le locuteur dans les deux discours sont nombreuses, quant à nous, nous avons sélectionné les mots affectifs les plus expressifs de l'engagement émotionnel de l'ex président A. Bouteflika face à la situation de l'Algérie et des algériens. Ils sont résumés dans le tableau suivant :

• **Tableau récapitulatif**

Parties du discours discours	Substantifs affectifs	Adjectifs affectifs	Verbes affectifs	Adverbes affectifs	Interjections affectives
Discours 1	Honneur amour concorde sentiments affection sensibilités tragédies douleurs affections discorde	Cordial douloureuse tragiques chaleureuses formidable impitoyable	Souhaiter Persuadé Voudrais Se brise Souffrent		Hélas
Discours2	haine détresse horreur douleurs souffrances douleur fierté drame misères malheur	glorieuse douloureux chers valeurux		Impitoyablement	Hélas

Tableau : Les unités affectives dans les deux allocutions

Le tableau récapitulatif ci-dessus résume les différentes unités affectives présentes dans les deux allocutions, d'un point de vue grammatical, nous constatons que l'ex président procède à un usage fréquent et permanent des adjectifs affectifs, qui sont considérés comme des unités linguistiques à fonction descriptive, mais les substantifs affectifs paraissent le plus dans les deux discours, quant aux verbes, adverbes et interjections affectifs sont quasiment absents dans les deux discours, donc la présence des substantifs est plus remarquable que celle des autres parties du discours.

1.2. Les topiques du lexique affectif

Les émotions se manifestent dans le discours de manière plus ou moins différentes à savoir l'intonation, la phrase exclamative, les mimiques, la gestuelle et le lexique affectif qui est considéré de la part de P. Charaudeau (2008) comme un déclenchement d'émotions, il en est le moyen le plus expressif, ainsi que la signification de ces unités affectives dépend de la situation ou du contexte de production.

Rappelons que dans la première allocution produite à l'occasion de la journée internationale de la femme en 2000, le public visé est les femmes algériennes, alors que la seconde en 1999 est destinée à la nation. En ce qui concerne le contexte, sachant que les deux allocutions s'inscrivent dans une époque où l'Algérie traverse l'une des périodes les plus difficiles de leur Histoire : la décennie noire.

P. Charaudeau (2008) a catégorisé les unités affectives en topiques, en les appelant « topiques de pathos ». Il existe plusieurs catégories : topique de « la douleur » et son opposé « la joie » ; topique de « l'angoisse » et son opposé « l'espoir » ; topique de « l'antipathie » et son opposé « a-sympathie », à ces propos, ces topiques recouvrent des unités qui font partie de la même thématique.

Dans ces discours, nous allons appliquer le modèle préalablement cité dans la catégorisation des unités affectives selon leur signification dans les allocutions.

- Topique de « **la douleur** », se définit dans ce discours par les termes suivants : **douleurs, malheur, tragédie, tragiques, douloureuse, impitoyable, hélas, souffrent, se brisent, douloureux, misères, drame, souffrances, horreur, impitoyablement.**

La topique de la douleur recouvre des unités de différentes natures : substantifs, verbes, adjectifs, adverbes et interjection.

- Topique de « **l'antipathie** » telle que : **haine, détresse, discorde.**

Par l'usage de ces unités affectives, le locuteur et dans ce cas l'ex président de la république, exprime à son public ses émotions négatives par rapport à ce qui a été déjà vécu par les algériens et spécifiquement par les femmes.

- Topique de « **l'espoir** » se manifeste dans le discours par les unités lexicales suivantes : **souhaiter, sensibilité, honneur, voudrais.**
- Topique de « **la joie** » : **amour, concorde, sentiment, fierté, affection, cher, formidable, chaleureuses, cordial.**

Ces unités affectives portent une certaine positivité dans la mesure où, l'ex président de la république exprime son contentement dans le premier discours par rapport à sa participation

au débat de la journée internationale des droits de la femme, voire lorsque il parle de son projet de concorde civile qui va améliorer le mode de vie en Algérie.

Nous pouvons dire que dans ces discours, l'ex président A. Bouteflika n'exprime pas seulement ses émotions par une volontaire mise en place des unités affectives qui traduisent la douleur, l'antipathie, la joie et l'espoir, mais aussi, il vise à persuader son auditoire, il veut montrer que la situation malheureuse de l'Algérie aujourd'hui n'exclut jamais une future situation heureuse, forte et sécurisée.

Rappelons que le discours politique est considéré comme un discours argumentatif et un acte langagier porteur d'influence, l'utilisation des mots porteurs d'émotions et d'affectivité est l'une des stratégies qui garantissent l'efficacité de ce processus.

Ces unités affectives sont considérées comme l'un des arguments fondateurs de la rhétorique aristotélicienne qui est le « pathos » c'est-à-dire « l'émotion que le locuteur cherche à susciter chez son auditoire » (R, Amossy, 2009 :9), l'ex président de la République vise par cet usage des modalités affectives la persuasion et l'adhésion de son allocataire, en essayant de susciter les mêmes émotions qui se manifestent chez les femmes algériennes dans le premier discours et le peuple dans le second.

- Topique de la douleur : quinze (15) unités lexicales.
- Topique de l'antipathie : trois (3) unités lexicales.
- Topique de l'espoir : quatre(4) unités lexicales.
- Topique de la joie : neuf (9) unités lexicales.

Après avoir réparti en topiques les unités affectives présentes dans les deux allocutions présidentielles, nous constatons que la topique de la « douleur » est la plus fréquente et la plus dominante dans les deux discours politiques.

Cet usage permanent de ce lexique affectif jugé négatif est justifié par le fait que ces deux allocutions sont produites dans cette époque noire où les algériens ont vécu l'une des plus malheureuses périodes.

Le lexique affectif de « la douleur », quelle que soit sa nature, est utilisé, par le locuteur pour illustrer la scène dramatique des années 90.

Etant donné que le sujet politique fait souvent appel à des stratégies discursives qui dépendent souvent d'une situation de communication précise et bien déterminée, nous constatons, après une analyse des deux allocutions, que l'ex président de la République A. Bouteflika recourt à une stratégie de décision et de promesse, dans le premier discours, il promet aux femmes d'une amélioration de leur situation sociale par comparaison à celle d'aujourd'hui c'est-à-dire l'époque ou le contexte temporel de la production des allocutions

(1999/2000). Dans le second, le locuteur assure au peuple, femmes, hommes et enfants une vie sécurisée et sereine et un épanouissement économique, politique, éducatif et sociale, donc il peut être considéré de la part du peuple et spécifiquement les femmes comme une garantie de sortir le pays de la guerre civile.

2. L'expression de l'affectivité par des formes syntaxique (phrase exclamative)

- En langue française, les phrases peuvent être de différentes espèces : déclaratives ou assertives, impératives, interrogatives et exclamatives, en énonciation, elles font parties de la classe des modalités énonciatives. Il est à préciser que la phrase ne comprend qu'une seule modalité d'énonciation obligatoire, assertion, interrogation, exclamation et l'impérotation, mais nous pouvons dire que la phrase peut être assertive et négative ou autre.

2.1. Assertives

- a) « En Algérie, nous sommes une société d'hommes et de femmes comme les autres. »(D1 : L73)
 - b) « les difficultés économiques et leurs répercussions négatives pour tous, hommes et femmes et sans doute plus encore pour les femmes » (D1)
 - c) « Je n'ignorais pas les attentes légitimes de la collectivité nationale. » (D2)
 - d) « je le déclare nettement l'état est malade. Malade dans ses institutions » (D2 :L116)
- Les phrases assertives ci-dessus sont utilisées par l'ex président A. Bouteflika pour affirmer et présenter des informations à son allocutaire. Elles ont toutes une même modalité d'énonciation qui est « l'assertion ». Quant aux modalités d'énoncés, elles ne sont pas les mêmes. Par exemple dans (b) et (d), le dictum est le même, « assertion », le modus est différent. Dans le premier, le locuteur exprime une certitude par rapport à une situation économique par l'usage de la locution « sans doute », pour le deuxième, l'ex président de la république exprime une évaluation par l'usage du substantif axiologique « malade »

2.2. Interrogatives

- a) « Comment exprimer toute l'horreur de ces actes d'une barbarie inouïe ? Comment mesurer les douleurs et les peines indicibles des proches des victimes de ce terrorisme odieux ? (D2 : L28, 29)
- b) « Comment soulager ces souffrances, comment les apaiser jamais ? »(D2 : L32, 33)
- c) « Et si nous interroguions l'enterrée vive, pour quel crime lui a-t-on ôté la vie ? »(D1 : L165, 166)

- d) « faut-il évoquer, pour s'en évoquer les figures prestigieuses qui [...] ont incarné les vertus de courage [...] de notre peuple face aux menaces et aux malheurs qui le frappaient collectivement à travers des générations et depuis des temps immémoriaux ? » (D1 : L95-98)

Dans les deux allocutions analysées, le locuteur utilise des phrases interrogatives qui prennent des fois la forme de l'inversion du sujet verbe et dans des cas l'adjonction d'un adverbe interrogatif.

L'ex président, par l'usage de ces formes interrogatives, n'attend pas une réponse de la part de son public.

2.3. Impératives

- a) « Voyons ou nous ont conduit certaines politiques irréfléchies qui ont gaspillé des chances et les ressources de la nation. »(D2 : L35, 36)
- b) « Voyons tous, ce que nous ont couté ces déchirements en vie humaine et en destructions. »(D2 : L27, 28)
- c) « voyons où ont été réduites les espérances nées de la grandiose victoire de l'unité nationale qui avait consacré l'indépendance de notre pays » (D2 : L 20, 21)

Dans la première allocution, nous constatons l'absence des formes impératives, c'est seulement dans la deuxième allocution où on trouve quelques énoncés impératifs.

Traditionnellement, les formes impératives sont mises en place pour donner un ordre, un conseil ou un appel à faire et à agir.

Dans ce contexte, à chaque fois que le locuteur utilise les phrases impératives, il essaie de capter l'attention et de susciter l'intérêt de son allocataire de la chose dont il parle.

2.4. Exclamatives

- a) « Gloire à nos valeureux martyrs ! »(D2 : L586)
- b) « Vive l'Algérie ! »(D2 : L587)

A l'instar des formes impératives, l'exclamation ou la syntaxe exclamative est quasiment absente dans les deux allocutions présidentielles, nous pouvons dire que le locuteur a substitué cette classe de modalités par une autre qui est la modalité affective.

Ces deux exclamations sont utilisées par l'ex président A. Bouteflika pour exprimer ses émotions d'amour pour l'Algérie et son fort respect pour les martyrs.

Parmi toutes ces modalités de phrases, l'exclamation traduit les sensations et les émotions du locuteur à travers lesquelles, il tente de persuader son allocataire.

Nous déduisons de l'analyse préalablement faite que l'ex président de la république, dans ces deux discours, a utilisé presque tous les types de modalités de phrases, qui peuvent traduire son doute, sa certitude, ses jugements, ses évaluations et ses émotions.

Etant donné que l'analyse avait pour objectif la mise en valeur des modalités affective et des formes syntaxique, nous pouvons dire que pour des fins persuasives l'ex président de la république recourt constamment au lexique affectif.

Conclusion

La démarche suivie dans ce chapitre s'est articulée autour de la manifestation de l'émotion et de l'affectivité dans les discours politique présidentiels constitutifs du corpus, elle nous a permis de mettre en lumière la manière dont l'affectivité est exprimée par le locuteur, et reflète le contexte de production et les intentions communicatives de l'ex président de la république A. Bouteflika.

Conclusion générale

Rappelons-le, ce travail de recherche s'inscrit dans le domaine de l'analyse du discours, il a pour objectif l'analyse de l'affectivité et de sa manifestation dans le discours politique, en vue d'atteindre le but de la recherche, nous avons mis, de prime abord, l'accent sur les deux aspects de la subjectivité : « la déictisation » et « la modalisation », notamment les modalités affectives et les modalités de phrases précisément « l'exclamation et la phrase exclamative[qui] traduisent les forts ressentis du locuteur » (A, Gaouich,2016,p. 174). À ce sujet, elles sont toutes les deux des modalités énonciatives, grâce auxquelles le locuteur ne se pose pas seulement comme sujet, au contraire, elles lui permettent aussi d'exprimer ses émotions.

Le point de départ de ce travail de recherche est de mettre en lumière le terme « discours » en tant qu'acte langagier et son rapport avec la « politique » comme étant une activité sociale. Ces deux termes constituent un produit complexe appelé « discours politique », l'analyse de ce dernier implique une prise en considération et une mise en valeur du contexte de production. En ce qui concerne la deuxième partie du travail, elle était principalement consacrée à l'analyse des marqueurs de la subjectivité du locuteur, ainsi que le repérage, la catégorisation et l'interprétation des modalités énonciatives (affectives et exclamatives) qui traduisent les émotions du locuteur face à une situation précise.

Après une étude rigoureuse et approfondie des marqueurs de la subjectivité, notamment les modalités d'énoncés (modalités affectives) et les modalités d'énonciation (phrase exclamative), nous constatons, au premier lieu, que la subjectivité du locuteur et dans ce cas l'ex président de la république se manifeste dans les deux allocutions présidentielles par la mise en place des pronoms personnels « je » et « nous », et le pronom « vous » ayant comme référence l'allocutaire qui sont les femmes algériennes dans le premier discours, produit à l'occasion de la journée internationale de la femme en 2000 et le peuple algérien dans le deuxième discours, énoncé à l'occasion de son investiture en 1999.

En ce qui concerne l'affectivité du locuteur ou ce que les linguistes appellent « la subjectivité affective », nous déduisons, d'un point de vue lexical, que parmi les parties du discours exprimant l'engagement émotionnel de l'ex président de la république Abdelaziz Bouteflika, les substantifs affectifs dominant au détriment des autres unités lexicales affectives telles que les adjectifs, les verbes, les adverbes et les interjections affectifs. D'un point de vue syntaxique, la phrase exclamative est totalement absente dans la première

allocution, alors que dans la seconde, nous constatons seulement la manifestation de deux formes exclamatives.

Etant donné que les allocutions politiques s'inscrivent dans un contexte ancré dans la mémoire des Algériens et des Algériennes, celui de la décennie noire. Et après la catégorisation en topiques des unités affectives et leur interprétation, nous pouvons dire que le lexique ayant comme signification les douleurs, les souffrances et les tragédies du peuple et de la nation est utilisé en permanence par le locuteur qui est l'ex président de la République. Elles reflètent la situation et le contexte sociopolitique de l'époque ainsi que son positionnement et ses émotions négatives par rapport à ce vécu.

Cependant, comme une réponse à la problématique posée dans l'introduction, nous pouvons dire qu'entre les modalités affectives et la phrase exclamative, le locuteur recourt souvent et constamment à une mise en place du lexique affectif par comparaison aux syntaxes exclamatives qui sont quasiment absentes.

Il est à noter que par l'usage du lexique affectif, « l'émetteur espère que la répulsion, l'enthousiasme ou l'apitoiement atteindront par ricochet le récepteur et favoriseront son adhésion » (C, Kerbrat-Orecchioni, 1999 :140), l'ex Président de la République Abdelaziz Bouteflika veut que les émotions exprimées, quelle que soit leur valeur, joie, mécontentement, douleurs et espoir, soient les mêmes chez son allocataire.

Nous pouvons dire que les allocutions collectées ne sont que des échantillons pris comme corpus pour analyser l'affectivité ou « la subjectivité affective » dans le discours politique et que les résultats déduits à propos des indices et des formes de sa manifestation varient en fonction du locuteur, de ses stratégies, de ses choix et surtout du contexte de réalisation, qui joue un rôle capital dans l'analyse du discours et l'interprétation des résultats.

Pour conclure, il faut noter que, l'usage du lexique affectif est assez dominant dans les textes argumentatifs tels que le discours politique, les unités affectives constituent une stratégie par laquelle le locuteur et dans ce cas l'ex Président de la République vise une persuasion de son allocataire, sachant que la persuasion est le fait de faire appel à l'émotion, contrairement à la conviction qui fait appel à la raison. Donc l'usage massif du lexique affectif par le sujet politique est souvent intentionné.

L'expression de l'affectivité, des émotions, ou quelle que soit l'appellation accordée à ce phénomène, est considérée comme un type d'argument de la trilogie aristotélicienne. « Le pathos » constitue à l'instar de « l'éthos » et « du logos » le fondement de la rhétorique ou l'art de persuader, et c'est à l'argumentation de tenir compte et d'étudier les types d'arguments dans le discours, notamment le discours politique qui est l'un des phénomènes produits linguistiques qui capte de plus en plus l'intérêt et suscite la curiosité des linguistes par son flou et sa complexité.

*Références
bibliographiques*

Les ouvrages

1. AMOSSY, R. (2009), *L'Argumentation dans le discours*, Paris : Nathan.
2. ARISTOTE. (1870), *La rhétorique*, Paris, Librairie philosophique de Ladrangue.
3. BAKHTINE, M. (1984), *Esthétique de création verbale*, Paris : Gallimard.
4. BENVENISTE, E. (1966), *Problèmes de linguistique générale T1*, Paris : Gallimard.
5. BENVENISTE, E. (1974), *Problèmes de linguistique générale T2*, Paris : Gallimard.
6. DE SAUSSURE, F. (2002), *Cours de linguistique générale*, Bejaïa : Talantikit.
7. KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1999), *L'énonciation de la subjectivité du langage*, Paris : Armand colin.
8. MINGUENEAU, D. (2009), *Termes clés de l'analyse du discours*, Paris : Seuil.
9. MINGUENEAU, D. (1994), *L'énonciation en linguistique française*, Paris : Hachette.
10. MINGUENEAU, D. (1976), *Initiation aux méthodes d'analyse du discours*, Paris : Hachette.
11. MICHELI, R. (2014), *Les émotions dans le discours*, Paris : de Boeck supérieur.
12. Rinn, M. (2008), *Emotions et discours*, Rennes, presse universitaire de Rennes.

Les dictionnaires

1. DUBOIS, J. (2002), *Dictionnaire de la linguistique*, Paris : Larousse.
2. DUCROT, O & TORDOV, T, (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : Seuil.

Les travaux universitaires

1. CHEMSA, M. (2010), *analyse du discours politique d'expression française du président Abdelaziz Bouteflika : l'emploi de la négation* (mémoire de magister, université de Larbi Ben M'hidi, Oum El Boueghi) en ligne : <http://bib.univ-oeb.dz:800/jspui/bitstream/123456789/467/1/LLF0070-0074.pdf>.
2. GOUAICH, A. (2008), *l'expression linguistique de l'émotion dans la bande dessinée algérienne, une analyse énonciative et pragmatique de « il était une fois rien » de Slim* (mémoire de magister, université de Mostaganem) en ligne : <http://e-biblio.univ-mosta.dz/handle/123456789/187>.

La sitographie

1. BARRY, A, O (2002), *les bases théoriques en analyse du discours*, Consulté sur https://www.infoamerica.org/teoria_articulos/discurso01.pdf. (le 22/02/2019)
2. BYUKGUZEL, S. (2011), modalité et subjectivité : regard et positionnement du locuteur, *Synergie Turquie*. n°4, 139-151. Consulté sur <http://gerflint.fr/base/turquie4/buyukguzel>. PDF. (le 10/03/2019)
3. Guide pour la rédaction des références bibliographiques, https://bu.univ-lorraine.fr/sites/bu.univ-lorraine.fr/files/u13/guide_biblio_apa_2017-2018.pdf
4. CHARAUDEAU, P. (2007), *le discours politique ou le pouvoir du langage*, Centre D'Analyse du discours, Université de Paris 13. http://www.francparler.org/dossiers/pj/charaudeau_ciep_2007.pdf. (consulté le 25/03/2019).
5. CHARAUDEAU, P. (2005), *quand l'argumentation n'est que visée persuasive. l'exemple du discours politique*, in Burger M. et Martel G., *Argumentation et communication dans les médias*, Coll. "Langue et pratiques discursives", Éditions Nota Bene, Québec, <http://www.patrick-charaudeau.com/Quand-l-argumentation-n-est-que.html> (consulté le 02/02/2019)
6. CHARAUDEAU, P. (2014), l'art de mentir en politique, *in sciences humaines*, n°256, 1-2. <http://www.patrick-charaudeau.com/L-art-de-mentir-en-politique.html>.
7. CHARAUDEAU, P. (2015), *de la situation au contrat de communication*. <http://e-cours.univ-lr.fr/UNT/mediatisation/res/texte-charaudeau03b.pdf> (consulté le 15/12/2019)
8. CHARAUDEAU, P. (2008), pathos et discours politique. *Émotions et discours. L'usage des passions dans la langue*, Presses universitaires de Rennes, <http://www.patrick-charaudeau.com/Pathos-et-discours-politique.html>. (consulté le 18/03/2019).
9. GOUAICH, A (2016), analyse discursive de l'émotion dans « il était une fois rien » du bédéiste algérien slim. *synergie Algérie*, n°23, 161-175. <https://gerflint.fr/Base/Algerie23/gouaich> PDF. (consulté le 08/01/2019).
10. MAINGUENEAU, D. (1979), l'analyse du discours. *Repères pour la rénovation de l'enseignement du français à l'école élémentaire*, n°51, 3-27. https://www.persee.fr/doc/reper_0755-7906_1979_num_51_1_1614 (consulté le 25/01/2019).

11. MAINGUENEAU, D. (2012), le discours politique et son « environnement ». *Mots. Les langages du politique*, 94 | 2010. <http://journals.openedition.org/mots/19868>. (consulté le 14/04/2019).
12. MEUNIER, A. (1974) modalités et communication. *langue française*, n°21, 8-25. https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1974_num_21_1_5662. (consulté le 03/01/2019).
13. SEIGNOUR, A. (2011), méthode d'analyse du discours : l'exemple de l'allocution d'un dirigeant d'entreprise publique. *Revue française de gestion*, 210(2), 29-45. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2011-2-p-29.htm>. (consulté le 25/04/2019).
14. [www. Analyse-du-discours.com/](http://www.analyse-du-discours.com/) discours politique (consulté le 20/12/2019).
15. [www. Larousse. Fr/](http://www.larousse.fr/) politique (consulté le 15/11/2018).
16. [www. El Mouradia. Dz/](http://www.elmouradia.dz/) discours. (consulté le 25/09/2018).

Annexe : corpus

DISCOURS : 01

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

(Alger, Vendredi 10 Mars 2000)

Excellences,

Mesdames et Messieurs

1. Je remercie les organisatrices de votre rencontre qui m'ont invité à y prendre la 2.parole. Ce qui me donne, tout d'abord, l'opportunité de souhaiter la bienvenue en Algérie 3.aux participantes étrangères, de leur adresser un salut cordial et de remercier toutes 4.celles, qui, nombreuses parmi elles, ont manifesté un intérêt constant et sincère pour 5.notre pays et lui ont témoigné leur solidarité aux moments difficiles de ses luttes et de sa marche douloureuse vers le progrès.

Nous leur savons gré d'avoir fait de la capitale algérienne un symbole de la résistance. Il ne serait pas outrepassant de ma part d'affirmer, Mesdames, que l'attitude qui est la vôtre, fait bel et bien de notre pays un bastion de la résistance à l'injustice et de l'agression. C'est là un honneur qui peut être mérité ou non. Cependant, mon attachement 11.à ce cher pays me laisse penser, en toute humilité, que c'est là une question aujourd'hui dépassée.

12.Il est donc temps de donner une impulsion nouvelle aux efforts déployés pour 13.assurer notre sortie de crise et conférer ainsi à notre pays l'image d'un pays résolu à se 14.reconstruire, et à sortir de l'enfermement sur lui-même et de la défensive pour 15.entreprendre avec confiance et modestie une politique à même de rétablir la situation et de restituer à l'Algérie la place qui lui revient sur la scène internationale ; une politique génératrice d'amour, de concorde et de paix au profit de tous.

L'Association qui a organisé cette rencontre peut tout aussi bien rencontrer l'adhésion comme l'opposition à ses objectifs et son action. Nonobstant les sentiments d'amicale affection et de respect que je partage réciproquement avec celles qui animent avec un 21.succès remarquable cette Association, je me trouve aujourd'hui dans une position qui 22.me permet d'être neutre à l'égard de tel ou tel courant de pensée.

23. Confiant que je suis en ce que la femme est plus encline que l'homme à la 24.démocratie, j'ai estimé qu'il était opportun pour moi d'apporter une contribution qui 25.pourrait être, toutefois, en deçà de ce que je pense qu'elle devrait être.

Mais je ne puis que tenir compte des données nationales, des préoccupations des uns et des autres, de la diversité des sensibilités, de la recherche des dénominateurs communs entre le monde urbain et le monde rural afin de ne léser ni les uns ni les autres.

Je suis persuadé que vous ferez preuve d'indulgence à l'égard d'une opinion qui ne saurait être une vérité d'Évangile ; une opinion qui se veut une contribution toute de 31.compréhension et dans le même temps un exercice de réflexion sur un sujet qui, par 32.delà notre pays, concerne le monde dans son ensemble.

33. J'ai grandement confiance en l'avenir de la femme algérienne. Mon optimisme est 34.inébranlable quant à l'inéluctabilité de l'évolution des sociétés au sein desquelles la 35.question du statut de la femme en tant qu'être humain et citoyenne à part entière n'a pas encore été tranchée.

Ce qui conforte ma conviction, c'est l'évolution générale qu'imprime aux sociétés humaines le mouvement de l'histoire.

Ma modeste expérience m'a enseigné qu'il n'y a cependant pas d'acquis irréversibles et que, par voie de conséquence, il est impératif de s'adapter perpétuellement aux 41.exigences des évolutions du monde et que l'humanité, hommes et femmes, est tenue de 42.conquérir en permanence ce qui s'arrache et ne se donne pas.

43. C'est pourquoi j'ai suivi avec grand intérêt votre débat sur les luttes de la femme, ici 44.et ailleurs, pour conforter la place qui lui revient, s'agissant de citoyenneté et ce qui en 45.découle en termes de droits et de devoirs dans tous les domaines sans exclusive. Et ce, tout en tenant compte des spécificités propres à chaque société, son appartenance civilisationnelle, son niveau de culture et d'instruction, et son degré de rupture avec la mentalité rétrograde ou passéiste, sans pour autant recourir à l'importation de modèles prêts à employer, d'Orient ou d'Occident, en guise de solutions magiques à des problèmes dont vous n'ignorez pas la complexité.

51. En tout état de cause, l'ignorance de tout ce qu'autorise notre appartenance aux 52.nobles valeurs dont nous nous enorgueillons et que nous n'hésitons pas à défendre 53.peut être génératrice d'extrémisme. Mais l'attachement à ces valeurs ne nous interdit 54.nullement de prendre auprès des autres ce qu'il y a de meilleur dans leurs sociétés et 55.qui, aussi bien au plan

intellectuel que moral, a conduit les plus célèbres de nos penseurs à dire de certains pays occidentaux qu'ils ont visité, qu'ils y ont trouvé, dans les bonnes mœurs et le respect des hautes valeurs humaines, ce qui est l'essence de l'Islam, alors que leurs populations ne professent pas cette religion.

C'est en cela que je considère que votre débat constitue une contribution non négligeable pour tous ceux qui ont qualité et compétence à exercer l'Ijtihad ou l'effort de réflexion qui reste encore très largement ouvert à nombre d'aspirations et à beaucoup d'accomplissements.

62. En d'autres termes, le progrès, l'évolution, la modernité sont incontournables. 63. Cependant, il est vain de poser les problèmes d'une manière qui suscite affrontements et 64. violence, et donc la discorde et la division. Il est indispensable de jeter des ponts entre 65. les uns et les autres. Il est impératif de dialoguer. L'argument ne peut valoir que s'il cherche à convaincre et il n'y a de force que dans la justice et dans l'équité.

Et la femme n'est-elle pas parfois sa propre ennemie ? Les expériences vécues ici ou là n'autorisent-elles pas à s'interroger pour savoir si la responsabilité est partagée ou si elle est le seul fait des hommes ?

Est-il permis au seul motif des responsabilités particulières mises à la charge des 71. hommes de conclure que les femmes sont moins attachées aux valeurs spirituelles ou 72. inférieures en droits et en devoirs en tant que citoyennes ?

73. En Algérie, nous sommes une société d'hommes et de femmes comme les autres. A 74. cet égard, il se peut que nous ayons beaucoup évolué par rapport à des sociétés qui se 75. posent en modèles en matière d'évolution et d'émancipation de la femme. Nous pouvons être au même stade que d'autres. Nous pouvons aussi être à la traîne en ce qui concerne la femme et ses droits. Mais nous ne donnons pas de leçons, et nous n'acceptons pas non plus d'en recevoir. Et pour peu que nous soyons convaincus que l'Algérie doit se relever, elle ne pourra le faire que grâce aux efforts de ses enfants unis la main dans la main, œuvrant avec foi et persévérance à la réalisation de cet objectif.

81. J'étais censé suivre attentivement vos riches débats pour y insérer mon point de vue 82. en toute liberté et en toute démocratie. Mais je n'ai pas eu cette opportunité. Aussi vous 83. demanderais-je d'être indulgentes et de m'excuser si ma contribution vous paraît 84. éloignée des préoccupations que chacune de vous a pu exprimer et considère comme 85. étant la priorité des priorités.

Mesdames et Messieurs,

Le monde entier vient de rendre hommage à la femme. Je voudrais, devant vous, m'associer et associer la nation entière à cette célébration symbolique qui signifie pour nous, en Algérie, tout à la fois, une reconnaissance et une source de fierté pour le passé, une détermination renouvelée pour l'avenir.

91. En cette circonstance, j'adresse mes salutations chaleureuses à toutes les 92.Algériennes, nos mères, nos épouses, nos sœurs, nos filles, cette moitié de la nation qui 93.constitue le socle de sa cohésion, le réceptacle profond de ses douleurs et de ses espoirs 94.et un ressort irremplaçable pour les progrès à accomplir.

95. Faut-il, pour s'en convaincre, évoquer les figures prestigieuses qui, au long de notre Histoire, ont incarné héroïquement les vertus de courage, d'abnégation et de patriotisme de notre peuple face aux menaces et aux malheurs qui le frappaient collectivement à travers des générations et depuis des temps immémoriaux ?

Faut-il évoquer le rôle de ces mères qui ont contribué, essentiellement, avec patience, humilité et dévouement à la sauvegarde et à la perpétuation de ce qui fait l'âme de la 101.nation, face aux entreprises de dépersonnalisation. Qui ont œuvré à maintenir et à 102.transmettre les valeurs et les traditions séculaires sans lesquelles se délite le sentiment 103.d'appartenance commune, se brise le ressort de la solidarité, sans lesquelles le réveil et 104.la mobilisation de la conscience nationale, qui ont abouti à l'indépendance de notre 105.pays, n'auraient pas été possibles.

Faut-il évoquer ces milliers et ces milliers de femmes qui, dans les bureaux, dans les écoles, dans les hôpitaux ont pris leur part, et souvent plus que leur part, dans la continuité minimale d'un service public désorienté, ballottées au gré des errements de la vie politique et des perversions sociales qui en résultaient.

Faut-il évoquer, plus près de nous encore, en des heures particulièrement tragiques de 111.la vie de la nation où sa pérennité était en jeu, ces lycéennes, ces étudiantes, ces 112.enseignantes qui ont exprimé avec bravoure et dignité le refus de la société de se plier 113.au diktat de l'obscurantisme.

114.Dans le cadre de l'égalité conquise durant la guerre de libération et consacrée 115.formellement par toutes les Constitutions de l'Algérie indépendante, le droit à l'enseignement sans limite a été l'instrument fondamental de la promotion effective de la femme qui a permis des

avancées considérables à cet égard au cours des décennies écoulées. Et les jeunes filles, et les femmes ne s'y sont pas trompées qui ont fait obstacle, massivement, avec détermination, au-delà des appartenances et des préférences politiques, à ce qui avait pu sembler constituer sa remise en cause.

121. Car c'est ce droit à l'enseignement et sa matérialisation, généralisée au prix de très lourds sacrifices de la nation, qui fait que les femmes ont accédé à la conscience civique, qu'elles pèsent effectivement sur les choix qui engagent le destin collectif et qu'elles participent de plus en plus nombreuses à tous les aspects, sans exclusive d'aucune sorte, de la vie et de l'activité de la nation.

A parité avec les hommes dans les professions d'enseignement, elles contribuent à éclairer le chemin vers le progrès des jeunes générations et à modeler leurs aspirations. Au sein de la magistrature, elles exercent dans une proportion plus importante qu'aux Etats-Unis d'Amérique pour l'exemple. Elles sont médecins, journalistes et avocates, presque aussi nombreuses que les hommes, ingénieurs de plus en plus souvent.

131. Ne faut-il pas rappeler ici que la femme algérienne est devenue électrice et éligible dès l'indépendance et qu'elle a accédé au droit de vote et de participation à la vie politique avant la femme suisse par exemple ?

134. La fondation de la première association féminine en Algérie ne remonte-t-elle pas à 1943, date à laquelle, si ma mémoire est bonne, la femme française ne jouissait pas encore du droit de vote ?

Les femmes algériennes prennent aujourd'hui une part déterminante dans la vie associative et de plus en plus significative dans la vie politique.

Ce mouvement est, en tout état de cause, inéluctable et je le dis sincèrement alors même que je suis conscient du reproche qui m'est fait quant à l'absence de la femme au gouvernement.

141. Au-delà de cette réalité de la vie active du pays, ces centaines de milliers de lycéennes, ces étudiantes, supérieures parfois numériquement aux jeunes gens en dépit des pesanteurs sociologiques, viennent confirmer le formidable potentiel, en termes d'aptitudes et de capacités, que recèle toute une moitié de la nation. Et aujourd'hui, alors que le monde entre dans une ère de compétition impitoyable fondée, essentiellement, sur le savoir et la technique, qui de raisonnable, qui de sensé, parmi toutes les appartenances, ne doit

reconnaître qu'il serait inconscient, qu'il serait suicidaire pour notre pays de ne pas continuer de favoriser la pleine expression de ces aptitudes et de ces capacités au service du développement et du mieux-être collectif ?

Toutes ces données, toutes ces considérations, qu'elles renvoient au passé ou qu'elles 151. mettent en jeu le devenir commun, ont condamné définitivement en Algérie les 152.visions réductrices du rôle de la femme, les attitudes discriminatoires à l'égard de son 153.droit à l'enseignement, à l'égard de sa participation à tous les niveaux à l'activité 154.nationale sans exception, à l'égard de son droit à l'accomplissement individuel dans le 155.cadre des valeurs morales et civiques de la société.

Mesdames et Messieurs,

C'est en puisant dans nos seules réalités et dans notre conscience propre des exigences du présent et de l'avenir que nous avons, depuis notre indépendance nationale, réalisé ces évolutions gigantesques en matière de consécration effective des droits de la femme, en conformité avec le génie de notre peuple et son attachement à ses valeurs spirituelles tout 161.imprégnées, dans leur essence même, de la glorification du savoir, de l'élan au 162.progrès, de l'attachement à la justice, et qui proclament, fondamentalement, l'égalité et 163.la dignité des hommes sans distinction de sexe.

164. Chaque fois que l'on se réfère à la référence de nos références, nous nous 165.interrogeons en notre for intérieur : « Et si nous interrogeons l'enterrée vive, pour quel crime lui a-t-on ôté la vie ? »

C'est parce qu'il est authentique et reconnu comme tel, que ce gigantesque mouvement d'émancipation a recueilli le très large consensus de la nation. C'est parce que, s'il les place à égalité, il ne confond pas les femmes aux hommes. Parce qu'il respecte et préserve les valeurs profondes de la société, fondées sur la famille et particulièrement le rôle 171.spécifique, essentiel, irremplaçable de la mère ; la mère que le Prophète, la plus noble 172. des créatures de Dieu, a honorée en nous indiquant que : « le Paradis se trouve sous 173. ses pas. » Ce vaste mouvement de promotion ne s'est amorcé et ne s'est développé 174. irréversiblement que parce qu'il n'a pas heurté la morale sociale, parce qu'il s'est 175.gardé d'un mimétisme sommaire et aveugle qui aurait imposé une image déformée de la femme dite libérée, source de rejet, parce qu'extérieure à toutes les représentations au sein du corps social, parce que déracinée parmi les modes de vie et les préoccupations profondes de la collectivité.

Ces préoccupations profondes, aujourd'hui, renvoient aux séquelles de l'embrasement qu'a connu notre pays et à l'étouffement de ses cendres encore fumantes. A cette crise 181.profonde et douloureuse à laquelle la femme a payé, dans son sang, dans sa pudeur, 182.dans ses affections et son humanité un terrible tribut. Une crise à la sortie de laquelle 183.les millions de femmes qui ont exprimé leur volonté de faire prévaloir la 184.compréhension et le pardon pour la concorde retrouvée, auront contribué puissamment 185.et continuent, quotidiennement, avec courage, avec foi et avec compassion à contribuer. Elles ne sont ni enclines à l'abdication, ni portées à se plier aux entreprises de ceux et celles qui font commerce de la tragédie nationale en incitant à l'extrémisme, à la violence et à la discorde. Leur rôle est, comme dans leur haute tradition, de rassembler, combler les fossés, panser les blessures, pardonner et nourrir l'aspiration à l'espérance et à un avenir de fraternité et d'amour.

191. Les préoccupations profondes de la collectivité, aujourd'hui, ce sont, aussi, les 192.difficultés économiques et leurs conséquences sociales négatives pour tous, hommes et 193.femmes, et sans doute plus encore pour les femmes, qui souffrent le plus de privations, 194.de marginalisation et d'exclusion.

195.Nombreuses sont les préoccupations que je ne perds pas de vue et qui ne me laissent pas indifférent. Mais j'évoquerai seulement ici le phénomène de déscolarisation qui se développe, hélas, depuis plusieurs années et qui touche principalement les filles, particulièrement dans les campagnes. C'est là un phénomène aux conséquences dangereuses pour la femme et la société. Il est plus lourd de conséquences que les insuffisances des lois ou de leur application. J'évoquerai les fléaux sociaux charriés par la 201.misère et le dénuement, dont des jeunes filles parmi les déshérités, ailleurs, sont des 202.cibles privilégiées, mais dont chez nous, les valeurs ancestrales de solidarité et de 203.responsabilité familiale, précisément, ont permis, à cet égard particulier, d'éviter une 204.vaste prolifération porteuse de déchéances douloureuses pour les victimes, de 205.dévastation pour la conscience collective.

Certes, des pesanteurs, des restrictions mentales, des préjugés et des comportements égoïstes se manifestent et contribuent, ici et là à travers le pays, ou ont pu contribuer, dans des situations déterminées, à entraver le mouvement de promotion des droits de la femme et à pénaliser la condition féminine. Des évolutions sont nécessaires. En ce domaine, elles le sont partout, dans toutes les sociétés. Elles seront toujours et partout nécessaires tant il 211.est humainement difficile de concilier une égalité absolue à une différence essentielle. 212.Elles sont nécessaires, aussi, parce que les sociétés évoluent et que chacune, à chaque 213.moment, a ses exigences propres dans le cadre de ses propres valeurs et en fonction de 214.ses réalités spécifiques.

215. Chez nous, en raison de l'attachement profond de notre peuple, hommes et femmes confondus, à l'Islam, elles doivent nécessairement prendre place dans le cadre de cette éthique, dans la mesure, toute la vaste mesure permise par une compréhension constamment ouverte à l'esprit de progrès et d'égalité, une compréhension fortement légitimée et à laquelle appellent les préceptes de nos valeurs spirituelles et civilisationnelles.

221. Des réflexions ont été menées dans ce sens, des réflexions sont en cours. Mais en 222. tout état de cause, dans ce processus de maturation, puis de prise de décision, il nous 223. faut tous nous persuader que, pour ce domaine qui touche à la vie et aux rapports 224.intimes des personnes, la norme, si elle ne reposait sur un consensus significatif au 225. sein du corps social, risquerait, au mieux, de rester largement lettre morte, au pire de saper gravement la cohésion nationale et de ressusciter les démons de l'obscurantisme.

Au-delà même des lois, l'effort de pédagogie, à tous les niveaux de la société, en direction de toutes les couches de la population, est ainsi indispensable. Car notre vérité collective, à tout moment, est en nous-mêmes, au plus profond de ce pays qui nous rassemble, et elle n'évoluera concrètement que si nous-mêmes, en profondeur, évoluons et 231.la faisons évoluer. La femme n'est-elle pas parfois, avant l'homme, un obstacle à une 232.évolution meilleure, plus rapide et plus adaptée de la femme ?

233. Ce qu'il importe de souligner, et qui ne peut que nourrir notre satisfaction, c'est 234. que la femme algérienne, par son engagement pour la nation et par son émergence 235.massive dans le monde de la connaissance, a conquis le droit légitime et les moyens de prendre part à tous les débats sereins et responsables et de peser sur toutes les évolutions, sur toutes les décisions qui engagent la collectivité.

Mesdames et Messieurs,

Et ne faut-il pas relever, ici, sans vouloir occulter une revendication quelconque, que l'essentiel des problèmes soulevés à propos de la norme légale, et qui se posent 241.objectivement sans doute, sont souvent relatifs et ne trouvent leur acuité particulière 242.qu'en raison du niveau économique général et des déficits sociaux qui en résultent, en 243.matière de logement pour l'exemple.

244.Et par-là, le combat pour la pleine émancipation de la femme algérienne comme 245.pour celle des femmes du tiers-monde, dans le cadre des valeurs propres de chaque pays, ne doit-il pas se confondre à la revendication générale d'un monde plus équilibré, plus juste, plus solidaire, qui

assure une répartition équitable des richesses procurées par les ressources de notre terre se combinant au génie et au travail de l'Homme.

Le développement économique est un des fondements du progrès social global et de l'amélioration de la condition des femmes. Parce qu'il permet de répandre plus largement 251. la connaissance et le savoir qui éliminent les préjugés ; parce qu'il permet d'assumer 252. socialement, d'atténuer collectivement, les séquelles difficiles, les séquelles 253. douloureuses pour des individus, parmi les plus faibles, qu'engendre 254. immanquablement, à un niveau ou à un autre, et partout, et en tout temps, la nature et 255. la forme des rapports personnels entre les hommes et les femmes.

Partout et peut-être, au-delà des apparences, chez nous moins qu'ailleurs.

Hommes et femmes en Algérie, nous avons en commun une référence authentique, enracinée et qui ne peut faire l'objet de discussion que pour la protéger des errements et des déviations et pour en faire pleinement la source lumineuse de tolérance et de progrès. Nous avons aussi un principe : le progrès ; nous avons la réalité innombrable, 261. croissante, irréversible, des filles à l'école, à l'université et des femmes à l'œuvre dans 262. tous les rouages de l'Etat et de la société sans exclusion ni marginalisation, ni 263. exploitation, ni occultation des droits légitimes. C'est dans ce cadre et c'est par ces 264. moyens que nous devons, ensemble, nous mobiliser pour réussir nos objectifs : la paix 265. d'abord, et la concorde civile, et la cohésion nationale, sans lesquelles tout est fragile et tout est dérisoire. Et dans le même temps, et en parallèle, la construction des bases du progrès économique, libérateur pour tous, hommes et femmes.

Mesdames et Messieurs,

Ces défis majeurs de notre époque s'adressent indissociablement aux Algériennes et aux Algériens. Ensemble nous devons et nous pouvons les relever.

271. C'est là la contribution personnelle que j'ai souhaité apporter dans le cadre de ce 272. débat ouvert à la grande diversité des opinions. Elle m'engage aujourd'hui et demain 273. en tant que citoyen algérien imbu de convictions qui ne peuvent se dissocier des 274. constantes nationales ; un citoyen qui, dans le même temps, ne saurait se résoudre à la 275. politique de l'autruche quant à ce qui va inévitablement advenir.

DISCOURS : 02

À LA NATION

(Alger, Samedi 29 Mai 1999)

Au Nom de Dieu le Clément et le Miséricordieux

Peuple algérien,

1. Lorsque vous m'aviez témoigné votre confiance en m'élisant à la Présidence de la 2.République, je n'ignorais pas les attentes légitimes de la collectivité nationale, comme 3.vous connaissez, tous, la profondeur et les dimensions multiples de la crise qui meurtrit 4.le pays.

5.En m'adressant à vous, pour la première fois depuis ma prise de fonction, je veux vous faire part de certaines décisions que j'ai prises et d'orientations que j'ai fixées, mais principalement, vous préciser le cadre général et les priorités de l'action que je compte mettre en œuvre, ainsi que les conditions qui me paraissent commander impérativement sa réussite. Parmi celles-ci, le ferme soutien des citoyens et leur implication effective constituent le point essentiel, et il n'est que naturel, qu'ayant à peser essentiellement sur les 11.processus de réalisation de son avenir, le peuple algérien soit informé régulièrement et 12.le plus exactement possible de l'état et de la marche des affaires de la nation.

13. Peuple algérien,

14. Depuis de longues, de trop longues années, maintenant, notre pays est en proie à de 15.dures épreuves, marquées par le déchaînement des démons de la haine et de la division, la détresse de larges couches de la population vouées à la précarité sociale, l'angoisse et le désarroi de millions de jeunes, frappés par l'échec scolaire, confrontés au chômage, à l'absence de perspectives d'intégration, exposés au spectacle quotidien de la dégradation des valeurs sociales.

Voyons où nous ont conduit certaines politiques irréfléchies qui ont gaspillé des 21.chances et les ressources de la nation. Des politiques aventuristes qui ont exacerbé les 22.frustrations et les antagonismes au sein de la société, fissuré la cohésion sociale, affaibli 23.l'Etat et affecté la confiance de la nation en elle-même et en sa capacité à sécréter ses 24.valeurs. Au point de faire chercher ailleurs qu'en nous-mêmes une façon de vivre notre 25.foi, pourtant millénaire. Au point de vouloir faire, ici et là, en appeler à l'étranger comme arbitre de nos dissensions.

Voyons, tous, ce que nous ont coûté ces déchirements en vies humaines et en destructions. Comment exprimer toute l'horreur de ces actes d'une barbarie inouïe ? Comment mesurer les douleurs et les peines indicibles des proches des victimes de ce terrorisme odieux ?

Comment compatir à ces détresses infinies ? Que dire à l'épouse qui a 31. perdu le père de ses enfants ? Que dire à la mère torturée par la mort de ses fils ? A ces 32. familles traumatisées, ravagées dans leur honneur et dans leurs affections ? Comment 33. soulager ces souffrances, comment les apaiser jamais ? Et faut-il que, sans fin, dans 34. notre pays bien-aimé, la douleur et la mort appellent la mort et la désolation ?

35. voyons où ont été réduites les espérances nées de la grandiose victoire de l'unité nationale qui avait consacré l'indépendance du pays. Celles qu'avaient suscitées les conquêtes sociales et la mise en œuvre des conditions de la pleine réalisation du droit de chacun à la dignité.

Voyons la régression que nous avons subie sur tous les plans de notre vie économique et sociale. Voyons de quel abaissement dans nos positions dans le monde et dans le 41. prestige international de notre pays nous avons payé nos divisions et l'affaiblissement 42. de la conscience nationale.

43. Voyons à quel péril extrême a échappé notre pays quand la folie criminelle des uns, 44. les calculs égoïstes des autres - faisant le jeu des ingérences extérieures- ont menacé 45. l'Etat d'effondrement et la nation d'éclatement.

Grâce au ressaisissement des algériennes et des algériens, qui condamnaient, largement et sans équivoque les voies de la violence, et grâce à l'action de l'Armée Nationale Populaire et des forces de sécurité, était alors conjuré le péril imminent de l'anéantissement national, préservées l'intégrité du territoire et l'unité du peuple, affirmé le refus d'abdiquer la souveraineté nationale, le principe républicain, en même temps qu'allait être consolidé le 51. processus démocratique.

52. Face à ceux qui ont voulu contester à la nation, menacée dans ses fondements, le 53. droit de se défendre et à l'Etat celui d'assumer son devoir impérieux de veiller à l'ordre 54. et à la sécurité publique, je veux affirmer, au nom de la collectivité nationale, sa 55. considération, sa reconnaissance et sa solidarité à l'égard de l'action de l'Armée Nationale Populaire, des forces de sécurité et des patriotes d'hier et d'aujourd'hui qui, dans le cadre de la loi, ont mis en œuvre leur droit à la légitime défense. Cette action a comporté de leur part un sens élevé du devoir et de grands sacrifices. Je tiens à déclarer hautement, face aux déclamations politiciennes et aux donneurs de leçons à la mémoire courte et à l'attention sélective, que l'Armée Nationale Populaire et les forces de sécurité ont bien 61. mérité de la patrie.

62. Peuple algérien,

63. Aujourd'hui l'heure est venue d'un nouvel élan dans le réveil de la conscience 64. nationale, qui permettra d'éliminer la violence dans les actes et dans les esprits, de 65. rétablir pleinement la concorde civile et de dépasser ainsi une crise à l'origine de laquelle la déliquescence de l'Etat a eu une part considérable.

Cet élan est possible. Il est possible pour peu que nous achevions de nous convaincre, tous les patriotes de ce pays, que l'Algérie appartient à tous ses enfants, qu'elle a besoin de chacun d'eux et

qu'elle a une place pour chacun d'eux. Il est possible pour autant que nous réalisons, tous, que ce n'est qu'en s'assurant dans toutes ses diversités que notre pays 71.pourra s'ouvrir les chemins d'un avenir fécond. Il est possible si nous admettons, tous, 72.que l'ordre républicain et démocratique, les droits constitutionnels aux libertés 73.publiques et individuelles et leur respect, constituent le socle intangible du pacte social 74. qui, seul, peut permettre à la nation de préserver son unité et de réaliser les espérances 75.communes de progrès et de prospérité.

Cet élan est possible pour autant que nous sachions assumer avec responsabilité et sérénité les séquelles du déchirement national, c'est-à-dire dans la compassion et dans la justice, dans la compréhension, dans la clémence et dans la générosité.

La compassion active pour les victimes des actes odieux du terrorisme. La justice et sa rigueur pour la barbarie criminelle. Mais aussi la clémence. Mais aussi la compréhension. 81.Pour ceux qui ont été pris dans la tourmente mais dont la conscience a réprouvé les 82.voies de la violence aveugle. Pour ceux qui refusent d'être les ennemis de leur 83.peuple. Pour ceux que leur seule conviction ne doit pas exclure de la communauté 84.nationale.

85. exprimant les valeurs profondes de tolérance et de générosité de notre peuple et sa volonté d'affirmer son unité pérenne, je dis solennellement à ceux-là que je suis pleinement disposé, et dans l'immédiat, à initier les mesures qui leur permettront, dans le cadre des lois de la République, d'aspirer à reprendre leur place au sein de la société et de concourir à la réalisation des espérances communes.

En ouvrant, ainsi, les chemins où pourront s'exprimer les voix de la sagesse et celles du 91.ressaisissement, j'ai conscience de répondre au vœu profond de la nation, à son 92.aspiration à la paix, la stabilité et la sécurité, ainsi qu'au sentiment de ceux qui ont à 93.cœur de se dissocier clairement d'une barbarie criminelle qui a souillé toutes les valeurs 94.sacrées et humaines, et contre laquelle l'Etat, fidèle à son devoir, continuera de lutter 95.avec toute la détermination et toute la rigueur nécessaires au plein rétablissement de l'ordre et de la sécurité.

Tout malheur doit avoir une fin, et la concorde nationale, il faut que chacun s'en convainque, ne sera et ne saura être pleinement rétablie que si l'on répond notamment aux quatre impératifs suivants, à savoir :

- le strict respect de la Constitution en se conformant à ce qu'elle autorise et à ce qu'elle 101.bannit et en appliquant par la même les lois de la République ;

102- la solidarité agissante de la communauté nationale avec les veuves, avec les orphelins 103.et les autres victimes ;

104- la reconnaissance du rôle des institutions étatiques et des patriotes qui ont sauvé le 105.pays d'un chaos irrémédiable ;

- l'ouverture de la voie de retour, au sein de la communauté nationale, à ceux dont la route s'en est écartée, et ce en toute probité, en toute loyauté, avec le courage de la conviction, avec noblesse et dans le respect de la parole donnée.

Que Dieu assure nos pas, à tous, dans cette bonne voie.

Peuple algérien,

111. l'aspiration à la dignité et à l'égalité était au cœur de la guerre de libération. C'est 112.dire que les droits qu'elle comporte sont des principes fondateurs de l'Etat national ; 113.c'est comprendre, aussi, comment leur mépris a entamé gravement la légitimité des 114.institutions étatiques et a contribué, essentiellement, à nourrir le déchirement et la 115.violence au sein de la société.

Je le déclare nettement : l'Etat est malade. Malade dans ses institutions. Malade dans son administration. Malade des pratiques à large échelle du passe-droit, du clientélisme, des abus de force et d'autorité, de l'inefficience et de la vanité fréquentes des recours, des privilèges inconsidérés, du gaspillage et du détournement impunis des ressources collectives, toutes circonstances qui ont affaibli l'esprit civique dans la nation, éloigné des 121.compétences et des probités de la gestion des affaires communes et perverti gravement 122.le sens de l'Etat et du service public.

123. j'ai indiqué dans le programme que j'avais soumis à votre appréciation que la 124.régénération de l'Etat conditionnait essentiellement le retour durable de la stabilité comme le resserrement de la cohésion sociale, et qu'elle constituait la fondation 125.indispensable sans laquelle ne pourra être construit durablement quelque progrès que ce soit dans la vie économique, sociale et culturelle de la nation.

Rebâtir la confiance en refondant l'Etat sur la base du droit et de la promotion des intérêts collectifs de la nation, dans la seule distinction par le mérite et la compétence, dans l'efficacité et la qualité sans cesse accrues des prestations du service public et dans l'égalité stricte à leur accès, telle est la finalité du second axe de l'action que je me suis engagé à 131.mettre en œuvre. Les tâches à réaliser dans cette perspective sont immenses, les 132.obstacles sont nombreux et les résistances risquent d'être acharnées. Aussi vous 133.demanderai-je d'assurer avec constance votre soutien à la mise en œuvre de cette vaste 134.entreprise que, pour ma part, fidèle à mon engagement et au mandat du peuple, je me 135.déclare résolu, avec l'aide de Dieu et la vôtre, à poursuivre sans ménager mes efforts ni relâcher ma détermination.

C'est avec l'aide de tous les citoyens sincères, ceux qui n'ont jamais cessé de croire en l'Algérie et en sa capacité à se relever des plus dures épreuves, que nous montrerons que les ressorts profonds de notre grand pays n'ont pas été définitivement brisés et que les valeurs de justice et de solidarité de la glorieuse Révolution de Novembre n'ont pas été 141.complètement anéanties.

142. dans ce cadre de la réhabilitation de l'Etat et du service public, des décisions 143.rapides s'imposent. Elles seront prises en pleine connaissance de cause. La démarche 144.d'ensemble, quant à elle, devra être globalement réfléchie, se garder de toute 145.improvisation et éviter les actions velléitaires sans lendemain. C'est pourquoi j'ai décidé, pour la mise en œuvre de ce

dessein, comme pour les dossiers décisifs du renouveau national, tels que, notamment, le système éducatif et les grandes mutations des modes d'organisation et de fonctionnement de l'économie, de mettre en place des cadres spécifiques temporaires, qui seront largement ouverts aux compétences nationales réelles, sans distinction de statut ou d'appartenance, à l'effet de procéder à un bilan objectif de nos 151. expériences et de nos erreurs, à une évaluation rationnelle des situations réelles et de 152. leurs causes profondes, à l'effet, également, de cerner les options ouvertes dans leurs 153. conséquences immédiates et lointaines et dans les moyens qu'elles requièrent. A partir 154. de ces travaux préparatoires auxquels sera fixé un terme impératif, et dans le cadre des 155. orientations du programme que vous avez ratifié en m'élisant, seront arrêtés après sanction du Parlement le cas échéant - des plans d'action cohérents et coordonnés à la mise en œuvre desquels les pouvoirs publics devront s'attacher avec toute la rigueur, la fermeté et la constance que commande l'enjeu en cause : la construction d'un Etat fort et juste qui sera le catalyseur des efforts de la société et le ressort essentiel de la réalisation des aspirations de la nation.

161. dans le processus qui sera ainsi mis en œuvre, la réhabilitation de la justice et son 162. élévation au niveau des exigences et des aspirations nouvelles, auront une priorité 163. particulière. Parce que c'est la justice, fondement de tout pouvoir, clé de voûte de l'Etat 164. de droit, qui, seule, peut garantir réellement la protection du citoyen contre les abus 165. d'où qu'ils viennent ; qui, seule, peut réaliser concrètement le principe de la primauté de la loi et l'égalité devant elle ; qui, seule, peut permettre aux plus humbles et aux plus faibles de faire valoir tous leurs droits.

Pour l'immédiat, le respect de la présomption d'innocence, les modalités de la détention préventive, les conditions de la réparation de l'erreur judiciaire, notamment au plan moral, en ce qu'elles attentent au bien le plus précieux de l'individu, à sa liberté, sa considération, 171. sa dignité et l'honneur de ses proches, et parce qu'elles donnent lieu de manière criante, 172. à des dépassements et à des situations anormales, ont appelé mon attention de manière 173. pressante. A cet égard, et pour le plus grave, il serait totalement contraire à l'esprit qui 174. inspire l'énoncé, par la Constitution, des droits individuels fondamentaux de l'Algérie 175. que puisse être consacrée une interprétation de la loi qui conférerait à des magistrats le pouvoir de prolonger indéfiniment la détention des prévenus. Il doit être impérativement et rapidement mis fin à cette anomalie. Aussi, et en ma qualité de garant de la Constitution, je demande au gouvernement d'initier en urgence s'il devenait nécessaire au regard de ce double impératif- auprès du Parlement, les moyens de droit propres à lever une ambiguïté qui aurait fondé une jurisprudence attentatoire aux droits fondamentaux du citoyen.

181. La même détermination qui sera appliquée à l'œuvre de régénération de l'Etat, 182. devra être employée à préparer les chemins de l'avenir. Ceux-ci passent par 183. l'adaptation aux exigences multiples, complexes et combien exaltantes d'un monde 184. entraîné dans un mouvement de plus en plus rapide et qui condamne de plus en plus 185. impitoyablement ses

retardataires. Dans ce cadre, et en toute priorité, je déclare solennellement à la nation que l'heure est venue de cette réforme véritable de l'école et du système d'enseignement que commandent les exigences du développement intellectuel et moral de notre jeunesse ; que commande la situation de ces dizaines et ces dizaines de milliers de jeunes rejetés annuellement par le système scolaire, sans perspective, pour le plus grand nombre, d'accéder à une qualification professionnelle, de plus en plus indispensable à l'intégration sociale dans les réalités d'aujourd'hui.

192. L'heure est venue de mesurer, au regard de ces enjeux, la vanité et tout le dérisoire 193. des appréhensions ressenties ici et là, de dépasser les pesanteurs et les controverses 194. stériles et de s'attacher, ensemble, à définir, à ériger puis à consolider sans cesse l'école 195. qui permettra à nos enfants de conquérir leur avenir par une intégration active au progrès universel, dans le respect du génie particulier de la nation et de ses valeurs propres.

Au côté de la famille, l'école constitue l'autre creuset où se forge la spécificité du citoyen et de la société ; toutes les deux les façonnent.

La question de nos valeurs et des fondements de l'identité algérienne a été tranchée définitivement, et il ne saurait être toléré une quelconque remise en cause ou occultation. 201. cela ne doit pas, cependant, nous conduire à un repli sur soi régressif et à un 202. sectarisme borné, étranger aux valeurs mêmes dont nous nous réclamons, et qui ne 203. pourrait que nous faire tourner le dos au progrès. Il importe que nous nous remettions 204. en cause et que nous nous enrichissions, assurés de ce que nous sommes et forts de ce 205. que nous voulons, sans surenchère, sans fatuité, de toutes les expériences ; celles de pays voisins et frères qui partagent nos appartenances civilisationnelles et toutes celles qui, dans le monde, sont susceptibles d'élargir notre vision, de nous écarter de la médiocrité et de renforcer notre démarche en vue d'assurer aux générations futures une place digne et active dans le monde technologique de demain.

Etant musulmans, berbères ou amazigh et arabes, toute tentation politicienne rejetée, 211. nous ne pouvons nous considérer plus musulmans, plus berbères ou amazigh, plus 212. arabes que les autres peuples d'appartenance commune.

213. Des normes et des moyens de développement nouveaux prévalent désormais dans 214. le monde. Nous ne saurons en être qu'en nous y adaptant, loin de toute surenchère, 215. sans excès ni entêtement, sans égoïsme ni narcissisme. Nous faisons partie de ce monde ; le système d'enseignement repose sur l'expérimentation et l'acquisition des connaissances ; il ne peut prétendre à la spécificité par un simple satisfecit qui ne change en rien la réalité des faits.

Tout acquis a sa part de notre considération, mais pas au point d'en faire un dogme non susceptible d'adaptation et d'évolution. C'est la loi de la vie. Que l'on se mette, avec 221. humilité et simplicité, sans fatuité, ni faconde, ni entêtement, à l'école des autres pour 222. apprendre ce que nous ne pouvons apprendre qu'auprès des autres.

223. loin de moi l'idée de provoquer quiconque, car, moi-même, j'ai longtemps célébré 224. la fierté de notre grand peuple. Mais, j'ai, depuis, acquis la conviction que cette fierté 225. devient

d'autant plus légitime et méritée lorsqu'on se distingue, en rivalisant avec les autres dans les domaines de la compétition, de la qualité et de la performance. Ce qui vaut pour l'école vaut également pour d'autres domaines.

On ne démontre pas son patriotisme par de simples slogans. Le patriotisme est une valeur concrète qui s'exprime dans la quotidienneté, en tous lieux, en tout temps et dans tous les domaines.

231. il ne suffit, il ne suffira pas du tout, pour peu qu'on s'autorise à monopoliser cette 232.valeur, pour peu que l'on admette de laisser quiconque en aura mérité un jour, de faire 233.du patriotisme une rente viagère, pour que l'on s'érige en conscience de la société, en 234.tuteur des autres ou en vigile zélé du passé, du présent et de l'avenir du pays.

235. l'évolution nous dicte de nous adapter à notre temps. La voie à suivre est celle de l'effort d'innovation que n'assumeront que les seules compétences qualifiées et reconnues.

S'il est légitime d'afficher la confiance en soi et de tirer orgueil de son passé, nous ne pouvons prétendre, même à supposer que nous sommes le peuple élu de Dieu, à une place honorable dans le monde sans rompre avec la médiocrité et faire l'effort de nous hisser au niveau de nos espérances.

241.Cette attitude d'ouverture et de dépassement des frilosités, nous devons dans un 242.prolongement tout naturel, l'appliquer aux domaines de la culture, à la création 243.intellectuelle, à l'expression et au débat libres, car c'est seulement par là que nous 244.saurons nous préserver d'un asservissement passif aux discours et aux modes de 245.pensée extérieurs et seulement par là que nous pourrons valoriser notre identité et enrichir la personnalité nationale dans toutes les dimensions qu'a forgées notre Histoire. Cette liberté et la diversité qu'elle implique, est-il besoin de le souligner, ne peuvent prendre leur sens et trouver leur effet qu'en procédant fondamentalement du souci de la promotion et de la défense des intérêts de la nation, ainsi que du renforcement de son unité.

Dans ce cadre, je veux affirmer que la nation a besoin, a crucialement besoin de ses 251.élites. De toutes ses élites et dans tous les domaines. L'Algérie a le droit de compter 252.sur ses cadres, qu'ils aient été marginalisés ou qu'ils se soient expatriés. Mais l'Etat a le 253.devoir de leur garantir les conditions de la pleine expression de leurs ressources intellectuelles et techniques, comme celles de leur accomplissement individuel. Je lance un 254.appel à la mobilisation de toutes les élites de l'Algérie au service de leur patrie, en les 255.assurant que j'aurai fortement et constamment à cœur de créer les conditions de leur pleine intégration au mouvement de développement économique, social et culturel que doit impulser la nation.

Peuple algérien,

Le second volet douloureux de la crise que nous vivons, ce sont nos difficultés 261.économiques et leurs conséquences sociales : le chômage et l'extension de la précarité 262.et

de la pauvreté qui engendrent tant de frustrations et de difficultés et qui exposent 263. aux périls du désespoir.

264. Si des réformes ont été engagées -à un prix social particulièrement élevé- dans la 265. voie de l'instauration d'une économie ouverte et soumise aux mécanismes du marché, de nombreuses conditions structurelles et organisationnelles restent à réunir et de nombreux obstacles à franchir pour permettre la pleine expression de nos ressources et de nos possibilités.

Ainsi de l'adaptation intégrale et efficiente de notre système financier aux mutations générées par le passage à l'économie de marché ; une économie de marché véritable, et 271. non la consommation stérile et aliénante d'une rente, "l'économie de bazar" comme on 272. dit, et qui, hélas, a pris fortement corps dans les comportements et les mentalités. Ainsi 273. de l'allègement de la complexité des procédures, des contraintes et des lourdeurs 274. bureaucratiques qui entravent encore l'essor de l'investissement. Ainsi du 275. démantèlement des monopoles de fait et de leurs réseaux occultes qui éloignent l'investissement national non résident et l'investissement étranger. Ainsi de la restructuration industrielle qui doit être clarifiée dans ses options et résolument mise en œuvre. Ainsi des conditions organisationnelles de la gestion compétitive des entreprises stratégiques et des entreprises à fort potentiel d'entraînement sur l'économie, qui resteront en tout ou en partie sous contrôle de l'Etat. Ainsi de la législation fiscale qui doit être 281. adaptée afin de concourir à une réorientation du capital national privé des activités 282. d'importation vers la production, afin d'exploiter les gisements fiscaux jusque-là 283. inexplorés et de donner de nouveaux moyens de lutte contre la corruption, ce fléau qui 284. mine la cohésion et les valeurs sociales et qui défigure notre pays aux yeux de 285. l'étranger. Ainsi, encore, de l'organisation de l'administration fiscale qui doit être réaménagée en fonction des nouvelles orientations de la législation et débarrassée des pratiques malsaines qui découragent nombre d'initiatives.

Dans la conduite de ces actions et dans la mise en œuvre de la relance de l'activité économique, devenue vitale aujourd'hui, nous devons nous garder des erreurs du passé et 291. veiller, notamment dans cette perspective, au maintien des grands équilibres dont le 292. rétablissement a été si chèrement payé. Nous devons, aussi, dans la réalisation des 293. réformes nécessaires que nous avons été contraints, pour certaines, d'initier sous la 294. pression, accorder une place plus large à l'exigence de justice sociale et assurer une 295. plus grande équité dans la répartition des sacrifices.

Mais nous devons agir dans la cohérence, accepter pleinement les exigences nouvelles et mettre fin aux attermolements. Dans ce cadre, en particulier, il est intolérable que les garanties et les encouragements particulièrement importants accordés par la loi à l'investissement privé soient remis en cause par des attitudes restrictives, des desseins troubles, ou par le jeu d'intérêts particuliers s'abritant derrière des lourdeurs 301. bureaucratiques ou des lenteurs judiciaires suscitées.

302. Je déclare ma volonté de lutter de manière implacable contre de tels 303. comportements. J'affirme solennellement le choix des pouvoirs publics pour 304. l'efficacité, et dans ce cadre, et en particulier, leur volonté d'accueillir l'investissement 305. privé national résident et non résident sans autre considération que pour l'élargissement de la base productive du pays et le développement de l'emploi. J'affirme leur détermination à mettre concrètement en œuvre toutes les garanties et toutes les facilités consenties par la loi aux investissements privés et à les adapter et les élargir pour ce qui concerne les exportateurs. Dans ce cadre, je lance un appel pressant à toutes les ressources d'initiatives et aux capacités financières des algériens afin qu'elles se mobilisent 311. au service du développement national. J'affirme, aussi nettement, notre disponibilité à 312. réaliser avec nos partenaires étrangers toutes les opportunités d'action commune dans 313. le cadre d'une économie ouverte et du respect scrupuleux des engagements.

314. Peuple algérien,

315. Parmi les leçons de nos erreurs, nous devons mesurer ce que la faible priorité à l'agriculture au long de décennies nous coûte en termes de dépendance et de ponctions sur des ressources en devises, combien nécessaires au développement économique et social de la nation.

La modernisation de notre agriculture, l'aménagement et la conquête rationnelle de nouveaux espaces doivent constituer dorénavant un axe majeur de notre action et de la 321. préoccupation des pouvoirs publics. Nos actions doivent reposer sur une vision globale 322. cohérente qui tienne compte de toutes les données, des réalités particulières et si 323. diverses des situations, qui évalue et qui se donne les moyens nécessaires à 324. l'orientation, à l'évaluation et au contrôle et qui prémunisse contre les effets pervers de 325. décisions louables dans le principe, mais mal conçues à l'origine et dans leurs modalités.

La clarification du statut des terres agricoles, qui conditionne le progrès global du secteur, pose un problème particulièrement délicat au regard des multiples considérations antagonistes qu'il convient d'aménager. A cet égard, s'il est impératif d'assurer aux agriculteurs les moyens, notamment, d'accéder aux circuits de financement dans les 331. nouvelles conditions de l'organisation de l'économie, il est non moins indispensable de 332. garantir en toutes circonstances et elles peuvent être multiples- que le patrimoine 333. foncier agricole ne soit pas détourné de sa vocation ou d'éviter des enrichissements 334. indus au détriment de la collectivité. C'est pourquoi j'ai ordonné que soit approfondie 335. la réflexion sur ce point, préalablement à sa présentation à la sanction du Parlement. Pour l'immédiat, j'ai demandé au gouvernement d'étudier, à la lumière des contraintes du Trésor public, les modalités de mise en œuvre, dès cette année, de l'engagement que j'ai pris devant les électeurs relativement à l'allègement de la dette des agriculteurs.

Le problème de l'eau qui contraint fortement le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des populations se pose tout naturellement en priorité 341. de la politique nationale. Il devra faire l'objet de solutions plus imaginatives dans la 442. conception des projets et

dans leur adaptation aux spécificités des situations. Il devra 443.faire l'objet, également, dans la mise en œuvre des actions arrêtées, d'une plus grande 444.maîtrise et d'une rigueur accrue.

445.Peuple algérien,

La cohésion sociale dont nous payons si chèrement l'ébranlement est tributaire de l'effort de solidarité de la nation, particulièrement dans cette conjoncture où se sont multipliées les détresses matérielles et les désarrois. L'Etat, expression de la collectivité nationale et de son unité, doit s'attacher à faire revivre l'espoir et la dignité chez ceux que le chômage, le dénuement, ou la diminution physique livrent au sentiment atroce 451.d'exclusion. Dans ce cadre, il se doit, d'abord, de veiller à ce que les citoyens les plus 452.favorisés s'acquittent de leur devoir et que les ressources de la solidarité nationale 453.soient employées adéquatement.

454.Dans cette perspective, il importe essentiellement que la fraude et l'évasion 455.fiscales, qui atteignent des proportions inconcevables, soient désormais, dans le jugement social et dans nos lois, et lorsqu'elles sont avérées, considérées pour ce qu'elles sont : un vol, d'autant plus indigne qu'il est commis au détriment des plus déshérités.

S'il est tout à fait légitime que l'initiative, le risque et l'effort trouvent leur récompense matérielle, il est intolérable que ceux-là qui en sont justement bénéficiaires s'exonèrent de leur devoir vis-à-vis de la collectivité et de leur contribution aux charges communes de la 461.nation dont ils jouissent des retombées autant et plus que leurs compatriotes.

462. À la mesure que je suis déterminé à lutter fermement, par tous les moyens, contre 463.certains agissements de l'administration qui lèsent et entravent l'initiative privée, je 464.serai intransigeant, dans le cadre de mes prérogatives, à l'égard des comportements de 465.ceux qui continueraient de prétendre jouir des droits que leur procure la citoyenneté sans s'acquitter des devoirs qu'elle comporte.

De son côté, l'Etat devra s'attacher à mieux cibler l'application de l'effort de solidarité en assurant que les prestations versées au titre du budget social de la nation sont subordonnées impérativement à une condition de ressources. Ainsi, encore, dans cette phase difficile de la vie de la nation, l'Etat, dans ses institutions et ses démembrements, se 471.doit de réduire son train de vie dont certains éléments insultent à la détresse des plus 472.démunis, comme il se doit de mettre fin à la multiplication redondante et coûteuse de 473.ses structures et aux privilèges injustifiés.

474. Plus généralement, il convient, au regard des besoins vitaux des plus faibles, de 475.rechercher avec application tous les moyens d'élargir les ressources de la solidarité nationale, sans incidence négative sur l'emploi ni sur l'activité économique.

Et comment ne pas évoquer dans ce chapitre le drame du logement avec la cohorte de frustrations, d'expositions aux misères sociales, d'entraves à l'accomplissement individuel, à l'harmonie et à la dignité de la vie familiale qu'il provoque. Avec la longue histoire des détournements de la finalité sociale des efforts de la collectivité, des enrichissements 481.éhontés et des défaillances inqualifiables auxquels il a donné lieu, auxquels il donne lieu ?

482. La politique du logement, et particulièrement du logement social doit être 483. profondément réaménagée. Ensemble nous devons venir à bout de ce gigantesque défi 484. qui conditionne aussi gravement la stabilité sociale, et dont les solutions offrent un 485. levier à la croissance économique et à l'emploi. Le logement social devra faire l'objet d'une approche nouvelle adaptée à sa finalité et fondée sur des règles d'équité. La mobilisation et la canalisation des ressources d'épargne devront être stimulées et développées en même temps que devront être réunies les conditions d'une plus grande efficacité dans les processus de réalisation associant le secteur public et le secteur privé. Dans ce cadre, en particulier, les principes d'inaliénabilité, d'incessibilité et 501. d'interdiction de la sous-location du parc de logements sociaux devront être consacrés. 502. Les pouvoirs publics, à tous les niveaux, devront assurer avec rigueur, conviction et 503. vigilance, la mise en œuvre des nouveaux dispositifs. Ils le feront, j'y veillerai, avec le 504. concours et l'implication responsable de tous les citoyens.

505. Dans le domaine social de l'action des pouvoirs publics, les jeunes doivent faire l'objet d'une préoccupation accrue. Il importe, d'abord, de procéder à une évaluation objective des dispositifs en œuvre afin de procéder aux redéploiements et aux correctifs utiles. Par ailleurs, il conviendra de promouvoir la participation citoyenne par, notamment, l'incitation, l'encouragement et l'aide matérielle au regroupement organisé des jeunes, qui peut offrir un cadre approprié pour la mobilisation du potentiel d'enthousiasme et de 511. générosité que porte cette force de la nation, et pour son application à l'utilité publique.

512. Plus particulièrement, la reconquête des espaces intérieurs en proie à une stérilisation 513. accélérée du fait de l'exode rural, qu'il convient impérativement de freiner, et la 514. réalisation des immenses potentialités du sud du pays devront pouvoir offrir à la 515. jeunesse un champ d'action à la mesure de sa vitalité.

La multiplication des mécanismes de l'intégration sociale et, essentiellement, le développement quantitatif et qualitatif de la formation professionnelle, sa valorisation, son articulation cohérente avec les paliers du système éducatif, et son adaptation aux exigences du développement technologique seront un axe majeur de l'action des pouvoirs publics.

Dans cette même perspective, l'aménagement des facteurs qui peuvent affecter 521. négativement l'insertion sociale devra être impérativement et systématiquement recherché.

522. Au regard de cette orientation, j'ai décidé qu'une attention particulière soit accordée à 523. la situation des jeunes vis-à-vis du service national. Ainsi, des dispositions pratiques 524. seront incessamment arrêtées en vue du règlement de la situation des personnes âgées 525. de 27 ans au 31 décembre 1999, à l'exclusion des sursitaires et des insoumis, dont la situation sera examinée au cas par cas selon des modalités prédéfinies. Cette mesure touchera près de 800.000 jeunes. En tout état de cause, les dispositions adéquates seront prises pour que tous les citoyens incorporables et qui ne l'auraient pas encore été voient leur situation régularisée dans le courant de l'année 2000.

Peuple algérien,

531. C'est dans le sentiment profond de la justesse des choix pour une société apaisée, 532.s'assurant dans ses diversités dans la concorde civile, pour un développement 533.économique, social et culturel en prise avec les exigences de notre temps, et c'est en 534.nous attachant à les réaliser sans laisser part au doute, que nous consacrerons dans le 535. monde le respect de notre détermination à être nous-mêmes et à rester maîtres de notre destin.

L'élection du 15 avril a marqué à cet égard une date éloquente et péremptoire. Nous entendons désormais mettre en œuvre les choix décidés librement par le peuple loin de toute ingérence. Nous entendons redevenir pleinement l'Algérie, avec ses réalités et ses difficultés certes, mais avec ses espérances, ses atouts conséquents pour les réaliser et sa 541. volonté de les réussir.

542. Sur cette base, nous sommes pleinement disposés à développer, tournés seulement 543. vers l'avenir, dans le respect mutuel et la réciprocité, et dans toutes leurs possibilités, 544. les relations qui découlent des appartenances communes, des traditions d'échanges 545. économiques et humains, ainsi que des intérêts partagés.

Nous sommes résolus à affirmer notre appartenance au Maghreb arabe, laquelle nous dicte d'œuvrer, par delà les difficultés conjoncturelles, à combler l'immense retard pris par le processus d'union, d'autant que les relations avec l'Union européenne offrent un champ particulièrement important au déploiement de la solidarité des pays de la région.

Notre appartenance au Monde arabe nous fait un devoir de concourir à la solution des 551.graves problèmes qu'il connaît et d'œuvrer activement à la réconciliation en son sein.

552.Notre place en Afrique nous commande naturellement la solidarité avec les 553.détresses, les espoirs et les revendications qui s'y expriment.

554. Dans ce cadre, il nous faudra répondre, bientôt, à l'honneur que nous fait le continent 555.de se réunir à Alger. Nous aurons à cœur, conformément à nos traditions, d'assurer les meilleures conditions pour le plein succès des travaux de ce sommet.

Au regard de la position géographique de l'Algérie, il nous fait, aussi, être conscients de ce que représente notre pays pour la paix et la sécurité dans la région et en Europe, et revendiquer notre part, notre juste part, dans la définition et la mise en œuvre des processus collectifs qui s'amorcent dans l'ensemble euro-méditerranéen.

561. Il va sans dire que nous serons activement attentifs aux développements des 562.rapports internationaux qui affectent la paix et la stabilité dans le monde, comme nous 563.serons soucieux, au plan bilatéral, de développer, partout dans le monde, en Amérique, 564.en Asie, en Europe, les intérêts mutuels fondés sur les principes d'équité, de paix et de 565.coopération, dans le cadre de la promotion du mouvement vers la complémentarité et la solidarité universelles.

Peuple algérien,

Plongée dans une mer d'épreuves que lui ont imposées le destin et le mauvais génie des hommes, l'Algérie n'a pas sombré. Il faut en rendre grâce à Dieu. Et, aujourd'hui, s'éclairent les chemins du dépassement d'une crise qui n'épargne ni le sang, ni les larmes, ni 571.les souffrances des algériens, et surtout les plus humbles. Que tous nous suivions le 572.cap que nous indiquent le patriotisme et la sagesse. Que tous nous acceptions les 573.exigences que nous dicte le devoir vis-à-vis de la nation et de son unité. Alors, plus 574.forts de la leçon de nos épreuves, nous pourrons conjuguer pleinement nos efforts, 575.mobiliser les ressources de notre vaste pays et celles du génie national pour faire revivre l'espoir et édifier la société de justice et de progrès à laquelle, après tant de vicissitudes, a droit notre pays. Car le malheur, je veux vous l'assurer mes chers compatriotes, n'est pas notre fatalité. Nous l'avons prouvé hier. Ensemble, avec l'aide de Dieu, nous le démontrerons aujourd'hui.

A la grâce de Dieu. Je m'en remets à lui. Il est mon recours et mon soutien.

581. «...on m'a commandé de faire justice entre vous. Dieu est notre Seigneur tout 582.comme votre Seigneur. A nous nos œuvres et à vous vos œuvres. Pas d'argumentation 583.entre nous et vous. Dieu va réunir nous et vous. Et vers Lui le devenir » (Coran- 584.Consultation - 15)
585. «...ton Seigneur suffit, comme guide et secours.» (Coran - Discernement - 31)

Gloire à nos valeureux martyrs !

Vive l'Algérie !

Résumés

Résumé

Cette étude s'inscrit dans le domaine de l'analyse du discours, elle s'articule autour de la subjectivité dans langage et précisément « la subjectivité affective », notre recherche a principalement pour objectif l'analyse de la manière dont l'affectivité se manifeste dans le discours politique. Pour cette raison, nous procédons à une analyse énonciative par la prise en compte des différentes classes de modalités. En effet, la subjectivité est cette présence du sujet parlant au sein de son discours ou de n'importe quel acte langagier, elle prend des formes différentes et se manifeste par des moyens linguistiques divergents. La subjectivité ne permet pas seulement au locuteur de se poser comme sujet et de marquer sa présence, elle est également un processus par lequel le sujet parlant exprime ses émotions. « La subjectivité affective » est marquée intra-discursivement par les deux classes de modalités énonciatives : les modalités affectives et les modalités de phrases, précisément la syntaxe exclamative. Elles émergent dans le discours politique d'une manière plus ou moins divergente dont l'objectif primordial de l'expression de l'émotion chez le locuteur est la persuasion de son allocataire.

Les mots clés :

Analyse du discours ; discours politique ; subjectivité ; subjectivité affective ; énonciation ; modalités affectives.

ملخص

هذه الدراسة تندرج ضمن ميدان تحليل الخطاب، وذلك في إطار ذاتية اللغة و بالتحديد حول العاطفة الذاتية، حيث يهدف بحثنا إلى تحليل كيفية تجلي العاطفة في الخطاب السياسي.

إن الذاتية تكون حاضرة في الموضوع المتكلم عنه، وذلك أثناء الخطاب أو في أي موضوع لغوي، حيث أنها تأخذ أشكالاً مختلفة و تتجلى بوسائل لغوية متنوعة. الذاتية لا تسمح

للمتكلم فقط بأن يطرح موضوعه أو يثبت حضوره، بل على العكس، إنها أيضاً وسيلة تسمح له بإظهار عواطفه و هذا ما يسمى ب" الذاتية العاطفية " إذ نلتمسها من خلال مضمون الخطاب، و ذلك بواسطة فئتين من مميزات الأداء اللغوي و هما: مميزات عاطفية ومميزات الجمل و بالتحديد الجملة التعجبية، حيث يظهرون في الخطاب السياسي بطريقة متباينة. إن الهدف الأساسي للمتكلم من إظهار مشاعره في هذا النوع من الخطاب هو إقناع المتلقي.

كلمات مفتاحية :

تحليل الخطاب؛ الخطاب السياسي؛ الذاتية؛ العاطفة الذاتية؛ أداء لغوي؛ مميزات عاطفية.

Abstract

This study is part of the field of discourse analysis. It revolves around the subjectivity of language and specifically “the affective subjectivity”, our research is mainly aimed at analyzing how affectivity is manifested in the political discourse. For this intention, we proceed to an enunciation analysis by taking into account the different classes of modalities. Indeed, subjectivity is the presence of the speaking subject in his speech or any language act; it takes different forms and is manifested by divergent linguistic means. Subjectivity does not only allow the speaker to pose as a subject and to mark his presence; on the contrary, it is also a process by which the speaking subject expresses his emotions. "Affective subjectivity" is marked intra-discursively by the two classes of enunciation modalities: the affective modalities and the exclamatory syntax that emerge in political discourse in a more or less divergent way, whose primary objective of the expression of emotion on the part of the speaker is the persuasion of his audience.

Keywords

Discourse analysis; political discourse; subjectivity; affective subjectivity ; enunciation ; affective modalities.